



Assemblée générale

Soixante et unième session

21^e séance plénière

Mardi 26 septembre 2006, à 15 heures
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Sato Kilman, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Vanuatu.

M. Kilman (Vanuatu) (*parle en anglais*) : Le monde est aujourd'hui au bord de l'incertitude. Le paysage international est défiguré par les guerres, les conflits, les troubles civils, les épidémies, la sécheresse et la famine. La pauvreté et la malnutrition continuent de rendre intenable l'existence de millions d'habitants dans le monde.

Les valeurs et la structure mêmes sur lesquelles l'Organisation des Nations Unies a été fondée sont assiégées par des nouvelles notions et de nouveaux principes qui ébranlent l'autorité de cet organe en matière de maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Le choc des idéologies et des cultures et les divergences entre fidèles de diverses religions continuent de donner beaucoup à réfléchir. L'ONU se trouve à la croisée des chemins. Alors qu'elle a pour mandat de relever ces défis, elle demeure paralysée du fait des actions menées par les puissances hégémoniques d'aujourd'hui. Tel est le dilemme auquel est confrontée l'Organisation.

La valeur de la personne humaine et le droit de chacun à vivre dans un monde juste et équitable ne semblent être qu'une utopie. Assurer la dignité d'une personne en lui donnant accès aux produits de première nécessité reste le plus grand défi que nous affrontons. Nous avons l'ambition de créer un monde juste et équitable, mais les résultats ne sont pas à la hauteur de cette ambition.

Le fossé entre les riches et les pauvres, c'est-à-dire entre la minorité et la majorité, ne cesse de grandir. Les multitudes de démunis sont de plus en plus exclues des prétendus bienfaits de la mondialisation. De nombreux petits pays en développement ont peur; ils ont peur non pas que le monde en développement n'ait pas les capacités de contribuer à la paix et à la sécurité, mais que les pratiques non démocratiques des principaux organes des Nations Unies, tels que le Conseil de sécurité, soient la source de tensions et de confusion dans les travaux de l'ONU – et c'est là en fait leur plus grande peur.

Les différences de niveau de vie entre les nantis et les démunis se sont avérées un terrain fertile où naissent de nouvelles générations remplies d'hostilité. C'est là que le phénomène du terrorisme dépasse l'imagination. Aujourd'hui plus que jamais, une partie du monde a manifestement de bonnes raisons de nourrir un ressentiment toujours plus vif.

Mon gouvernement condamne le terrorisme sous quelle que forme que ce soit, et il est urgent que tous

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



les Membres des Nations Unies travaillent ensemble, ouvertement, à combattre cette évolution dangereuse. Nul n'a le droit d'ôter la vie à des innocents pour parvenir à ses fins. C'est inhumain. En conséquence, tous les États Membres des Nations Unies ont la responsabilité éthique et morale d'éliminer cette menace de la surface de la Terre.

L'injustice, la pratique des deux poids deux mesures, l'agression et la guerre ne sont pas les moyens de faire régner la paix. Nous ne sortirons victorieux de la lutte contre le terrorisme que si nous nous attaquons à ses racines profondes. De même, tous les États Membres doivent agir de manière responsable pour que toutes les résolutions de l'ONU soient mises en œuvre. En outre, pour que notre espoir d'un monde meilleur et pacifique ait une chance de se concrétiser, nous devons être prêts à en payer le prix.

Nous devons examiner en profondeur, en toute honnêteté et sincérité, le monde qui nous entoure pour véritablement le comprendre. Si une politique répressive influence et domine l'ordre économique et politique international, les parties concernées doivent prendre des mesures pour y remédier. L'adoption de la résolution de l'ONU sur la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme constitue donc un pas dans la bonne direction.

Certains ont placé la lutte contre le terrorisme au premier rang de leurs priorités, compromettant, du fait de la redistribution des ressources, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs affichés en matière d'aide publique au développement. De nombreux pays en développement auraient pu faire davantage de progrès s'ils avaient eu un meilleur accès aux marchés des pays riches. Ces derniers ne doivent pas perdre de vue ces objectifs.

Les relations entre les États, ainsi que la compréhension et la tolérance mutuelles, commencent avec le respect de la personne. L'égalité entre les personnes passe nécessairement par le respect de la dignité humaine. Il s'agit là d'un des principes fondamentaux de l'ONU. En tant que Membres de l'ONU, nous avons tous accepté d'adhérer à ces principes et nous continuons de croire en ces valeurs. Le Vanuatu est devenu Membre de l'ONU en 1981 car il croyait en cette Organisation. Aujourd'hui, je prends la parole devant cette Assemblée pour réaffirmer notre foi dans cette Organisation, mais je conviens que des modifications sont nécessaires pour adapter le système

des Nations Unies à l'évolution de la situation géopolitique et économique internationale.

La réforme des différents organes de l'ONU est donc indispensable, notamment celle du Conseil de sécurité afin qu'il soit démocratique et plus représentatif des Membres de l'ONU. Le droit de veto empêche la majorité des membres du Conseil de sécurité de relever nombre des défis actuels. La question de fond est donc la suivante : le recours abusif au veto a-t-il permis de maintenir la paix et la stabilité internationales à des niveaux raisonnables?

Les différences culturelles et religieuses ne sauraient être considérées comme des obstacles à cet égard. L'ONU a introduit une certaine civilité et courtoisie dans les relations entre les États, et les relations entre les personnes jouent un grand rôle. L'art d'être un homme d'État revêt donc une importance extrême à notre époque. Le respect doit donc commencer ici, à l'ONU. Lorsqu'une puissance mondiale prend la parole, cette salle est comble. Le débat perd ensuite de son intensité. Nous manquons, pour la plupart, à notre devoir. Le débat général annuel de l'Assemblée générale constitue le seul moment où la quasi-totalité des dirigeants se réunit pour discuter des questions actuelles liées au développement. L'ONU, ce n'est pas un pays ni plusieurs pays. C'est une famille de nations qui s'est fixé un seul et même objectif : préserver la paix et la sécurité internationales.

Ces derniers jours, des millions de personnes dans le monde ont suivi le débat qui s'est déroulé au sein de cette auguste Assemblée. Nous avons assisté, à cette tribune, à une guerre des mots, qui a mis au jour un fossé préoccupant entre certaines grandes puissances et les pays en développement. Les médias ont profité de la situation pour passer au crible nos moindres faits et gestes, tirant souvent des conclusions hâtives qui n'ont fait qu'instiller un sentiment de peur parmi la population innocente du monde. Est-ce là le message d'espoir que l'on souhaite adresser à nos peuples, qui ont foi en cette Organisation? L'ONU n'est-elle pas un phare d'espoir pour toute l'humanité?

La solution aux conflits passe par la diplomatie et la négociation, conformément aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et au droit international en vigueur. Dans cet esprit, nous invitons également les parties concernées à faire preuve de beaucoup de retenue et à agir avec sagesse et de manière responsable, pour garantir avant tout que chaque mesure qu'elles prennent serve la cause de la justice,

de la paix et de la sécurité internationales futures. Toute renonciation au multilatéralisme ne fera qu'accroître les tensions et les agressions. Encore une fois, il est indispensable, en ces temps difficiles, d'engager un dialogue par la mise en place des mécanismes appropriés.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, Israël et la Palestine ont le droit de coexister l'un à côté de l'autre dans la paix en tant qu'États indépendants et souverains. La communauté internationale doit faire preuve de réalisme concernant l'avenir. Les peuples israélien et palestinien ont le droit à la justice, à la sécurité et à la paix durable.

La *New Economics Foundation*, qui vient de rendre public son indice « Happy Planet », a classé le Vanuatu au premier rang des pays les plus heureux au monde. Nous sommes fiers de figurer en aussi bonne place parmi tous les pays du monde, mais il faut nous garder de tout triomphalisme, car c'est ce paradoxe des îles qui dissimule les divers défis en matière de développement que les petits États insulaires du Pacifique, tels que Vanuatu, doivent relever sur fond de mondialisation.

La semaine dernière, lors de la réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, j'ai parlé des nombreux défis que mon pays doit relever dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Vanuatu affiche des signes positifs de croissance économique graduelle. Cependant, en raison de notre vulnérabilité aux catastrophes naturelles, des fluctuations des prix de l'offre et de la demande sur le marché exogène et de leurs impacts négatifs sur les trois principaux secteurs qui contribuent à notre produit intérieur brut, nous estimons qu'il n'est pas opportun, pour l'instant, d'inscrire Vanuatu dans la liste des pays remplissant les conditions requises pour ne plus faire partie des pays les moins avancés.

En outre, alors que les méthodes actuellement utilisées pour mesurer les trois principaux seuils de retrait dépendent de variables statistiques, il est généralement admis que les données statistiques relatives aux pays du Pacifique, y compris Vanuatu, contiennent des incohérences majeures. C'est pourquoi, si l'on se basait uniquement sur ces données pour déterminer les progrès réalisés par Vanuatu au regard des seuils considérés, les résultats obtenus seraient inexacts.

Très prochainement, l'Assemblée générale examinera le cas des pays pour lesquels le retrait de la catégorie des pays les moins avancés est recommandé. Cette liste comprend Vanuatu. Les arguments que nous avançons pour justifier le caractère inopportun du retrait sont fondés et reposent sur des réalités concrètes. Mon gouvernement juge prématurée la recommandation du Comité des politiques de développement d'inscrire Vanuatu sur cette liste. C'est pourquoi nous demandons aux Membres de l'ONU de comprendre et d'appuyer les arguments de Vanuatu.

En tant que Membre responsable de l'ONU, Vanuatu contribue également à la paix et la sécurité internationales. Les Casques bleus de Vanuatu ont participé aux missions de maintien de la paix des Nations Unies en Bosnie et au Timor-Leste, et nous avons actuellement des Casques bleus au Congo, en Haïti, en Côte d'Ivoire et au Soudan. Vanuatu a également participé aux missions régionales de maintien de la paix à Bougainville et aux îles Salomon. Ces efforts illustrent la volonté de Vanuatu de s'engager dans les activités de maintien et de consolidation de la paix à l'échelle tant régionale qu'internationale.

S'agissant de la question de l'environnement, en particulier du réchauffement de la planète et des changements climatiques, mon gouvernement s'associe résolument aux autres petits États insulaires pour exhorter la communauté internationale à réduire les émissions. Le refus des grands pays émetteurs de signer le Protocole de Kyoto constitue une grande déception.

La Charte des Nations Unies consacre les principes qui continuent de guider les efforts déployés par l'Organisation dans le cadre du processus d'autodétermination. Elle prévoit la reconnaissance et le respect des droits fondamentaux des peuples et des territoires qui restent soumis au régime colonial. Nous ne devons pas perdre de vue cet objectif. L'ONU doit redoubler d'efforts pour veiller à ce que justice soit rendue aux peuples auxquels le droit inaliénable à la liberté et à la démocratie est dénié. Nous devons reléguer dans le passé ce sinistre héritage.

Un enjeu bien plus redoutable consiste à déterminer la façon d'apporter davantage de cohésion et d'unité à cette grande communauté de nations. Je suis prêt à contribuer à la mission ambitieuse que nous devons mener à bien. Notre tout-puissant Créateur a confié à la race humaine la tâche de sauvegarder un

magnifique patrimoine, la Terre. Il nous incombe de tirer le meilleur parti de cette chance. Le destin du monde est entre nos mains. Dans cet esprit, je félicite le Monténégro de son admission en tant que cent quatre-vingt-douzième Membre de l'ONU.

Avant de conclure, je voudrais remercier de leur appui nos partenaires de développement, en particulier l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, le Japon, la République populaire de Chine, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, ainsi que les diverses institutions de l'ONU, qui appuient résolument le développement de Vanuatu. Je remercie également l'Inde, la Thaïlande, la Malaisie, Singapour et l'Indonésie de leur appui sans faille dans le cadre de la coopération Sud-Sud. En outre, mon gouvernement est encouragé par l'initiative et l'aimable geste du Venezuela, qui a accordé 2 millions de dollars aux îles du Pacifique au titre du programme de travail de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Ce sont des faits nouveaux positifs qui, tous ensemble, renforcent le rôle de chef de file que joue mon gouvernement sur le chemin du développement.

Pour terminer, je saisis cette dernière occasion de rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la façon remarquable dont il a dirigé l'ONU. Grâce à sa sagesse, l'ONU garde sa crédibilité et sa pertinence. Dans les périodes de turbulence et d'incertitude, il a gardé sa foi indéfectible dans la réforme de l'ONU. Mon gouvernement le félicite des éminents services qu'il a rendus à l'Organisation. Nous lui souhaitons plein succès dans ses futures entreprises.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kaliopate Tavola, Ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et du sucre des Fidji.

M. Tavola (Fidji) (*parle en anglais*) : Je vous adresse, Madame, les félicitations du Gouvernement et du peuple des îles Fidji et vous souhaite plein succès. Il faut féliciter l'Assemblée générale d'avoir accepté votre candidature, et vous êtes ainsi devenue la troisième femme à assumer la présidence de l'Assemblée. C'est une reconnaissance du rôle primordial que les femmes jouent dans le développement de l'humanité en notre village mondial. Nous vous assurons de l'appui de notre gouvernement durant votre mandat.

Nous exprimons aussi notre gratitude à votre prédécesseur, S. E. M. Jan Eliasson, pour les inlassables

efforts qu'il a déployés pour faire avancer le processus de réforme de l'ONU, auquel il a consacré ses compétences et ses connaissances personnelles. Bien qu'il reste encore de nombreuses questions à régler, les contributions qu'il a déjà faites au processus de réforme ont permis d'amorcer le mécanisme. Il nous incombe de maintenir l'élan.

Les Fidji, leur gouvernement et leur peuple, souhaitent rendre hommage au Secrétaire général sortant, S. E. M. Kofi Annan, et le remercier. Ses inlassables efforts pour promouvoir la paix et la réconciliation dans le monde sont bien connus. Le Ghana doit, à juste titre, être fier de son fils. En tant que pays du monde en développement, nous sommes tout aussi fiers de constater qu'il a été capable d'inscrire nos espoirs au premier plan du programme de développement de l'Organisation. Nous respectons ce qu'il a accompli durant son mandat à la tête de l'ONU. Les missions qu'il a remplies au service des peuples du monde entier, ainsi que la patience, le courage et la détermination dont il a fait preuve quotidiennement face au monde, en dépit des attaques et des critiques dont il a fait l'objet, méritent nos félicitations. Nous lui demandons d'accepter notre profonde gratitude et notre vive reconnaissance pour tout ce qu'il a fait. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa famille, plein succès pour l'avenir.

En cette occasion, après la réussite des élections législatives qui ont eu lieu aux Fidji en mai de cette année, je suis heureux de pouvoir annoncer à l'Assemblée que tous les observateurs internationaux qui ont assisté au déroulement de ces élections ont déclaré que le résultat était démocratique et reflétait la volonté du peuple fidjien.

La reconstruction de notre pays après la catastrophe qui nous a frappés en 2000 avance bon train. Elle a été renforcée après la formation du Gouvernement multipartite, conformément aux dispositions de notre Constitution. Nous avons à présent un Gouvernement composé de ministres issus du parti de la majorité, le Soqosoqo Duavata ni Lewanivanua (SDL), et du parti travailliste des Fidji, parti qui a rempli les conditions requises pour faire partie du Gouvernement. Par ailleurs, certains ministres proviennent des rangs des membres indépendants de notre Chambre des représentants élue. Cela signifie que, pour la première fois de leur histoire, les Fidji ont un gouvernement véritablement représentatif de leurs communautés pluriethniques.

Les ministres issus des deux principales ethnies du pays et ceux qui proviennent des groupes minoritaires collaborent avec succès dans le cadre d'un processus de prise de décisions consultatif. Nous sommes unis autour de l'objectif commun de faire avancer notre pays, dans l'intérêt de chaque citoyen.

M. Muñoz (Chili), Vice-Président, assume la présidence.

Cet arrangement pluriethnique en vue d'une bonne gouvernance est approuvé par une majorité écrasante et bénéficie d'un large appui au sein de toutes nos communautés. Il a donné à notre pays des raisons d'envisager l'avenir avec optimisme. Des personnes de tous les groupes ethniques se sentent maintenant plus confiantes et plus en sécurité par rapport à leur avenir. Nous pensons que former un Gouvernement pluriethnique représentatif de nos différentes communautés et le rendre opérationnel est la démarche qui nous a longtemps fait défaut, mais qui va assurer aux Fidji la paix et la stabilité à long terme. Cette nouvelle forme de gouvernement ouvert à tous sous-tend aussi nos efforts visant à améliorer sans cesse les performances économiques des Fidji.

Les Fidji appellent instamment les États Membres de l'ONU à renforcer leur détermination collective pour s'opposer au terrorisme partout dans le monde. Les Fidji sont attachées à un monde où la paix et la prospérité sont les pierres angulaires de toutes les sociétés et de toutes les communautés. C'est pour nous un honneur de servir la cause de la paix sous la bannière des Nations Unies et au sein d'autres dispositifs de maintien de la paix, y compris dans le cadre du Forum des îles du Pacifique.

Lorsque apparaissent des risques de crise et de troubles internes, nous sommes partisans de l'idée de prévention des conflits énoncée par le Secrétaire général. Néanmoins, lorsque l'ONU donne mandat pour une intervention en faveur de la paix, nous sommes prêts à apporter notre contribution. Du personnel de maintien de la paix des Fidji est présent en Iraq, au Kosovo, au Libéria, dans le Sinaï, dans les Iles Salomon, au Soudan et au Timor-Leste. Nous tenons à remercier l'Organisation des Nations Unies et tous les pays qui ont aidé les Fidji à honorer leurs engagements en faveur de la paix et la sécurité internationales. Nous nous félicitons de l'intention affichée par d'autres pays de nous prêter main-forte dans cette tâche. Nous acceptons leur aide avec humilité, sachant que les besoins en matière de

maintien et de consolidation de la paix sont loin d'être comblés dans le monde aujourd'hui et que nous avons acquis des compétences que nous pouvons mettre à la disposition de l'humanité.

Les initiatives en faveur de la paix et de la sécurité ont récemment fait l'objet d'un certain nombre d'examen visant à améliorer les opérations de maintien de la paix. Les Fidji prennent acte de la création de la force de stabilisation de la paix au Liban et du processus de consultation qui l'a précédée, comme exemple de la possibilité de transformer une organisation existante pour l'adapter à une situation donnée. N'ayons pas peur d'effectuer des changements qui améliorent les choses. Les pratiques optimales tirées des expériences à Bougainville et dans les Iles Salomon sont des exemples qui peuvent servir ailleurs.

La Commission de consolidation de la paix a été créée principalement pour veiller à ce que les pays sortant d'un conflit ne retombent pas dans leur statu quo ante. Les Fidji saluent cette initiative et demandent que tous lui prêtent leur concours. Je me félicite de l'appui apporté aux Fidji et qui leur a permis d'être l'un des premiers membres de la Commission de consolidation de la paix.

Nous, habitants du Pacifique, restons décidés à ce que notre région continue de jouir en permanence de la paix et de la stabilité. Le mois prochain, les Fidji accueilleront la réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique. Le principal objectif de la réunion sera de mettre la dernière touche au Plan pour le Pacifique. Le Plan crée un cadre de coopération et d'assistance mutuelle en matière de développement, de bonne gouvernance et de paix et de sécurité à long terme. Nous saluons les pays qui n'appartiennent pas à notre région qui ont promis de collaborer avec nous et de nous aider dans la mise en œuvre du Plan.

Les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont été très satisfaits des réunions au sommet qui se sont tenues cette année avec la Chine, le Japon et la France. Nous félicitons ces pays pour leur appui au développement et le rôle moteur qu'ils jouent en vue de promouvoir une paix durable dans la région. Nous restons convaincus que ces initiatives devraient se poursuivre et qu'il faut pour cela maintenir un dialogue constructif avec toutes les parties concernées.

L'ONU est réputée pour sa capacité de traiter et régler les problèmes des acteurs de petite taille et marginalisés. Les Fidji sont un petit État insulaire en développement avec une économie extrêmement

vulnérable. Notre économie est ouverte et dépend à plus de 70 % des exportations pour obtenir les devises dont elle a besoin pour poursuivre son développement.

Nous estimons que les règles du commerce multilatéral émanant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne sont ni justes ni équitables, compte tenu de notre statut en termes de développement, de notre situation géographique et de notre taille. Les propositions de l'OMC, qui ont eu tendance à adopter une approche uniforme pour toutes les situations, ne reflètent pas pleinement une application honnête et créative des clauses de l'OMC sur le traitement spécial et différencié. Elles n'abordent pas véritablement les multiples problèmes auxquels nous faisons face. Elles ne servent que les intérêts des pays développés, de grande taille et déjà établis en tant qu'acteurs majeurs du commerce international – des pays qui, bien entendu, sont déjà nantis. Le fait que ces propositions soient formulées en tenant peu compte de nos préoccupations a donné lieu à des disparités croissantes, à une marginalisation accrue et à une aggravation de la pauvreté au niveau mondial.

Toutefois, nous ne sommes pas partisans de l'élimination des arrangements commerciaux multilatéraux. Nous devons simplement les améliorer. La suspension des pourparlers de l'OMC sur le Programme de Doha pour le développement a encore approfondi nos inquiétudes quant à la nécessité d'incorporer une certaine flexibilité dans les règles du commerce multilatéral, pour que les préoccupations liées au développement de pays comme les Fidji puissent être prises en compte dans le cycle de négociations en cours. Nous appelons les Membres de l'ONU à œuvrer en faveur d'une reprise rapide des pourparlers suspendus de l'OMC. Il y a trop d'intérêts en jeu pour chacun d'entre nous, et surtout pour les petits États insulaires en développement comme les Fidji.

Nous reconnaissons l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux pour la promotion des droits de l'homme. Nous notons que ceux-ci concernent principalement la protection des droits des personnes. Les Fidji, comme d'autres communautés autochtones des Îles du Pacifique, se félicitent de la décision de présenter le projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones à cette Assemblée pour qu'il soit débattu et adopté. Cet instrument revêt une importance capitale pour la reconnaissance et l'acceptation du droit des peuples autochtones à

l'autodétermination et de leur droit de survivre en tant que peuples distincts sur les plans ethnique et culturel.

En ce qui concerne la convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, les Fidji, comme d'autres, ont reconnu les besoins particuliers des personnes handicapées et ont déjà promulgué la loi qui s'y rapporte, suivie de la création du Conseil national fidjien des personnes handicapées. Nous mettons actuellement la dernière main sur une politique nationale sur le handicap pour la période 2006-2016, comme l'exigent les dispositions de la nouvelle loi. Les Fidji sont de fermes partisans de la convention internationale et sont favorables à son adoption.

Les Fidji reconnaissent que les femmes jouent un rôle fondamental dans le développement. Pour assurer une participation active des femmes dans tous les volets du développement, il faut renforcer le suivi des droits de la femme prévu dans le Programme d'action de Beijing. Une solution efficace pour ce faire serait de veiller à ce que des politiques et législations nationales soient en place pour favoriser la démarginalisation des femmes. Cela doit être un objectif prioritaire pour nous tous.

L'amélioration de la sécurité mondiale doit s'accompagner de réformes appropriées au sein de notre Organisation. Un des objectifs de la réforme de l'ONU en cours est de veiller à ce que les voix des petits pays vulnérables tels que les Fidji soient entendues au même titre que celles des autres Membres de cette Organisation mondiale.

L'un des buts des réformes des Nations Unies est de parvenir à la démocratisation. Sans cela, l'Organisation restera dirigée par des intérêts égoïstes, la raison du plus fort étant toujours la meilleure tandis que les considérations éthiques et morales sont reléguées aux oubliettes. Nous ne devons pas nous laisser décourager par la tâche gigantesque que nous nous sommes fixée. L'issue de nos efforts concertés et déterminés en faveur de ces réformes sera une Organisation juste et plus forte, mieux à même de répondre aux multiples défis auxquels le monde est confronté.

Bien des choses ont été accomplies depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis en plénière. De nouveaux défis sont apparus. Cependant, il y a encore bien trop de personnes dont les besoins ne sont pas pris en compte et qui ne parviennent pas à faire

entendre leur voix. L'ONU reste pour eux un symbole d'espoir. Il faut entendre ces appels et donner à ces personnes les moyens de prendre en charge leur destin avec fermeté et confiance. Nous devons tous nous engager à aider au travail de l'ONU et à y participer, proportionnellement, bien entendu, à notre taille et à notre situation économique respectives.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Eamon Courtenay, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Belize.

M. Courtenay (Belize) (*parle en anglais*) : Je m'adresse à l'Assemblée pour renouveler l'adhésion du Gouvernement et du peuple béliziens aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous confirmons l'engagement pris par le père de la nation bélizienne, George Price, lorsqu'il a déclaré depuis cette tribune :

« Le Belize, avec l'aide de Dieu et le soutien de son peuple, se tiendra debout et fera son devoir pour amener la paix, la stabilité et la prospérité à notre région et à de plus vastes parties de notre planète Terre. » (A/36/PV.13, p. 55)

Par votre entremise, Monsieur, ma délégation félicite la Présidente de son élection et l'assure de son soutien dans la supervision des tâches importantes qui nous attendent à la présente session de l'Assemblée générale.

Nous exprimons notre solidarité au Secrétaire général, qui, en ce moment crucial pour les affaires internationales, laissera sur notre institution une empreinte inestimable et mémorable.

Le Belize est devenu indépendant il y a 25 ans. La situation était bien différente alors, en 1981. En cette période de guerre froide marquée par l'affrontement des doctrines économiques, les pays étaient poussés à graviter dans l'une ou l'autre orbite. Toutefois, un grand nombre de pays s'y étaient refusés : nous déclarant non alignés, nous œuvrions à l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial. Nous voulions créer un monde plus équitable et plus juste, qui placerait la personne en son centre.

Nous n'avons jamais pu concrétiser ce rêve de nouvel ordre économique mondial. Car en 1989 le mur qui divisait non seulement une nation, mais aussi l'ordre social et économique de toute la planète, s'est effondré. Bien que le Mur de Berlin soit tombé depuis

près de 20 ans, nous n'avons toujours pas abattu le plus important des murs : celui qui sépare les États riches des États pauvres, les pays développés de ceux en développement.

Voilà bientôt 15 ans, on nous disait qu'en éliminant les barrières commerciales, qu'en ouvrant nos marchés aux capitaux étrangers et aux biens d'importation, ainsi qu'en privatisant nos entreprises publiques, nous verrions nos économies croître très rapidement. On nous disait également que nos partenaires du monde développé nous offriraient un meilleur accès à leurs marchés, que nos produits seraient achetés à des prix équitables et que les financiers internationaux mettraient à notre disposition des capitaux à emprunter.

Aujourd'hui, nous posons la question suivante : nous portons-nous mieux du fait d'avoir absorbé la potion concoctée par le Consensus de Washington, censée favoriser notre développement?

Tout ne va pas bien. Dans les Caraïbes, 30 % de la population vit dans la pauvreté. En Amérique latine, cette proportion atteint le chiffre indécent de 40,6 %. Pis encore, 16,8 % de la population y vit dans l'extrême pauvreté. Quatorze des 15 pays des Caraïbes font partie des pays à économie de marché émergents les plus endettés. En fait, 7 sont parmi les 10 plus endettés de cette catégorie de pays, tous avec un rapport dette-produit intérieur brut d'environ 100 %. Dans un récent rapport, la Banque mondiale indiquait :

« Un examen plus attentif des données ne rend guère optimistes sur le recul de la pauvreté à l'échelle mondiale. En effet, le tableau qui ressort est celui de progrès inégaux, avec de grands revers dans certaines régions et à certains moments. Nous avons également constaté que, pendant la période considérée, un plus grand nombre de personnes vivant avec près de 2 dollars par jour avait vu leur sort empirer que s'améliorer. Ainsi, le nombre des personnes vivant avec moins 2 dollars par jour a augmenté. »

En 2006, nous avons plus que jamais besoin d'un nouvel ordre économique international.

En 2001, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont adopté le Programme de Doha pour le développement. Dans la déclaration ministérielle, ils proclamaient avec fierté :

« La majorité des membres de l'OMC sont des pays en développement. Nous nous employons à placer leurs besoins et leurs intérêts au cœur du Programme de travail adopté dans cette Déclaration. »

L'OMC cherchait à mettre sur pied un système commercial multilatéral qui « fasse en sorte que les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, s'assurent une part de la croissance du commerce mondial qui corresponde aux besoins de leur développement économique ». Or, je voudrais exposer ici notre réalité, l'expérience du Belize avec l'OMC.

Depuis Doha, un groupe créé par l'OMC a statué que la manière dont l'Union européenne organisait son marché du sucre était incompatible avec les règles de l'OMC. La solution à ce problème est que, désormais, les producteurs béliziens de sucre exportent à un prix moindre vers l'Union européenne. En clair, l'OMC n'a fait qu'empirer leur situation. Depuis Doha, l'Union européenne a libéralisé son régime d'importation de bananes, dans le but affiché de le rendre compatible avec régime de l'OMC. Les chiffres actuels montrent que les importations de l'Union européenne en provenance des pays n'appartenant pas au Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont dépassé celles provenant des Caraïbes et que le cours des bananes a chuté.

Dans les cinq années qui ont suivi Doha, nos espoirs se sont effondrés, nos ambitions ont été anéanties et, une nouvelle fois, la dimension du développement a été laissée de côté. L'accord atteint à Doha a été systématiquement défait à chacun des sommets qui ont suivi : Cancun, Hong Kong et Genève.

Nous affirmons ici qu'un système qui promet le développement et fait baisser le prix des exportations est fondamentalement mauvais. Nous affirmons ici qu'un système qui promet un programme pour le développement et conduit à la suspension des négociations tout en limitant l'accès aux marchés des économies vulnérables de faible dimension est fondamentalement injuste.

Voilà l'environnement dans lequel évoluent les petits États des Caraïbes, défini par le multilatéralisme et la primauté du marché, en bref, le libéralisme au sens large du terme. C'est un système dans lequel des inconnus prennent toutes les décisions depuis leurs obscurs bureaux de Bruxelles et de Genève, statuant sur la quantité de caisses de bananes que les Caraïbes

peuvent exporter en Europe et sur le prix auquel nous pouvons vendre notre sucre.

En définitive, tout est question de justice et d'équité sociales. Est-il normal que sur les 6 milliards de personnes qui peuplent la planète Terre, un milliard se partagent plus de 80 % des revenus mondiaux et 5 milliards moins de 20 %? Il y a quelque chose de fondamentalement mauvais dans cette situation. Notre devoir collectif est de corriger ce déséquilibre. La lutte contre la pauvreté ne peut et ne pourra se remporter avec les armes et les instruments de la guerre. Nous avons besoin d'un nouvel ordre économique mondial dans lequel le droit à travailler, à recevoir un salaire équitable et à bénéficier de prix équitables pour les produits de base ait priorité sur les règles commerciales qui sont par nature injustes et inéquitables. Les économies vulnérables de faible dimension comme celles des Caraïbes nécessitent un traitement spécial et différencié. À moins de livrer bataille contre la pauvreté, il n'y aura pas de paix. En l'absence de paix, l'insécurité domine. À son tour, l'insécurité favorise l'instabilité.

Il n'est guère étonnant que nous nous trouvions actuellement en position de repli, vivant dans la peur et dans la division du fait d'un prétendu choc des civilisations. Le sentiment de désespoir est omniprésent et l'enthousiasme suscité par l'avènement du nouveau millénaire s'est dissipé.

Ici, à l'Organisation des Nations Unies, notre propre concept du dialogue entre les civilisations semble disparaître rapidement. Nous devons trouver un moyen de créer un plus grand sentiment de sécurité, de faire renaître la confiance mutuelle et d'abattre les murs qui nous divisent. Cela peut être accompli au mieux grâce au travail que nous faisons au sein de l'Organisation des Nations Unies, et ma délégation loue l'action que nous avons menée pour adopter une approche intégrée à l'égard de la transition du conflit au relèvement en créant la Commission de consolidation de la paix. Avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, la Commission doit, dans l'esprit qui a présidé à sa création, apporter une réponse aux questions d'une importance critique liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales et, surtout, au développement.

En ce moment où les règles qui régissent notre responsabilité collective en matière de civilité internationale et à l'égard du concert des nations, ainsi que le respect du droit international, semblent s'éroder,

nous devons nous tourner vers nos institutions pour restaurer nos valeurs communes.

Il nous est rappelé que la responsabilité principale du Conseil de sécurité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Charte, en confiant ce mandat, précise que les Membres confèrent au Conseil de sécurité cette responsabilité afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation. Mais comme l'a montré la réaction tardive face aux événements récents au Liban et dans les territoires palestiniens occupés, le Conseil n'a pas rempli son mandat. La situation au Moyen-Orient requiert une action rapide et efficace.

Nous reconnaissons que les carences constatées dans l'exercice du mandat du Conseil peuvent être attribuées à ses déséquilibres structurels. Ces déséquilibres ne sont pas insurmontables et, de fait, exigent une réforme. Le Conseil doit refléter les réalités géopolitiques actuelles. Le Belize appuie la réforme globale du Conseil de sécurité, notamment l'augmentation du nombre des membres tant dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents, et l'amélioration de ses méthodes de travail. Nous sentons souffler un vent de changement, et nous sommes prêts à y participer en tant que partenaires égaux.

Nous avons maintenant un Conseil des droits de l'homme dont nous espérons qu'il œuvrera avec vigilance pour protéger les droits de ceux qui ne sont pas en mesure de se protéger. Nous ne vivons dans un monde véritablement civilisé que lorsque les faibles ne seront plus les victimes de l'idéologie des plus forts.

Nous devons mettre fin à la violence et à la mort des innocents au Darfour. Notre conscience collective est entachée par le génocide au Darfour. Pour chaque vie innocente qui est perdue du fait du conflit et du non-respect des droits de l'homme fondamentaux, nous serons marqués des stigmates de cette oppression.

Au Belize, nous avons engagé un dialogue sur la pertinence des petits États et le rôle que nous devons jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'ai déjà fait part de l'idée selon laquelle, dans la guerre mondiale contre le terrorisme, nous, aux Caraïbes et en Amérique centrale, sommes moins importants car nous vivons dans une culture de paix et de respect de la vie, et comme la plupart d'entre nous ne disposent pas d'armée pour prendre part aux coalitions, on estime que nous ne sommes pas disposés à participer ou même que nous sommes sans intérêt.

Cependant, nos populations ressentent les mêmes peurs que celles des plus grands pays; nous subissons les mêmes conséquences économiques que les autres, et je dirais même davantage du fait de notre plus grande vulnérabilité, conséquence de notre petite taille. En tant que populations à risque, nous voulons voir les milliards dépensés pour faire la guerre être utilisés pour apporter la prospérité et l'espoir à ceux qui vivent dans un tel désespoir qu'ils peuvent se laisser entraîner dans la propagation de la terreur. Rien ne peut nous détourner de notre conviction selon laquelle la violence et la destruction engendrent la guerre. Seuls l'espoir d'une vie meilleure et le développement durable sont porteurs de paix.

Aujourd'hui, en Haïti, pays frère des Caraïbes, nous voyons la force de son peuple. Pendant les troubles de ces dernières années, le peuple haïtien a refusé de perdre espoir. Son désir de vivre dans une société démocratique l'a emporté lorsqu'il s'est rendu aux urnes pour élire un nouveau gouvernement. Nous ne pouvons tolérer qu'Haïti perde progressivement sa pertinence. Nous devons tous à Haïti de nous engager à soutenir sa croissance en édifiant les institutions nécessaires à la viabilité d'un État-nation.

Au moment où le monde a tant de richesses que 900 milliards de dollars sont affectés aux dépenses militaires et 300 milliards de dollars aux subventions agricoles, mais seulement 60 milliards de dollars à l'aide au développement, un trop grand nombre de personnes sont toujours en proie à la pauvreté, reléguées dans les cachots de l'indigence et de l'inégalité sociale. Pourtant, dans ces enceintes nous parlons de notre ferme détermination à préserver la dignité de tous les êtres humains. Nous parlons de leurs droits et promettons de continuer à promouvoir le dialogue. Mais quand vient le moment d'agir, quand les engagements pris ont le plus d'importance, le sort des pauvres est sacrifié à l'essentiel, la richesse personnelle et la survie politique.

Aux Caraïbes, nous ne pouvons accepter cela et, bien que nous applaudissions aux efforts déployés par cette Organisation et au travail accompli pour convenir des objectifs de développement, notamment répondre aux besoins des personnes les plus pauvres, assurer la protection de l'environnement et déployer des efforts pour promouvoir un véritable développement durable, nous devons faire davantage. Chaque enfant qui dort affamé participe à la honte que nous devons tous ressentir devant notre échec à protéger ses droits fondamentaux. Chaque fois qu'une personne meurt du

VIH/sida cela montre que la vie humaine n'a plus de valeur pour nous, et chaque fois qu'un pauvre meurt de faim, c'est l'humanité tout entière que nous décevons.

Il y a 25 ans, le Belize, en tant que pays nouvellement indépendant, est entré à l'Organisation des Nations Unies, assuré de son intégrité territoriale et d'une place égale dans cette communauté de pays. Nous avons gagné la place qui nous revient en donnant l'exemple et en respectant les principes les plus élevés de cette Organisation. En retour, nous avons bénéficié de la solidarité de tous.

Notre indépendance politique demeurera imparfaite tant que nous n'aurons pas trouvé un règlement pacifique et juste à la revendication territoriale du Guatemala sur le territoire du Belize. Nous restons déterminés à trouver un règlement qui respecte notre intégrité territoriale et honore notre souveraineté.

Être Membre de l'Organisation des Nations Unies est une affirmation de la volonté des peuples souverains. L'Organisation des Nations Unies a servi de plate-forme à un grand nombre de pays représentés ici aujourd'hui pour l'expression de cette volonté. À notre tour de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies reste un symbole d'espérance pour tous les peuples qui continuent de lutter, tels nos frères et sœurs en Palestine, au Sahara occidental, à Taiwan et dans les territoires non autonomes.

Nous accueillons chaleureusement le Monténégro dans la famille des nations.

J'ai commencé ma déclaration en cherchant des réponses à la question de la pertinence du Belize et des autres petits États dans l'ordre mondial d'aujourd'hui. Je trouve du réconfort dans les vents du changement qui soufflent sur notre Organisation, un changement qui apportera à cette soixante et unième session de l'Assemblée générale un nouveau Secrétaire général et qui poursuivra le processus de réforme prescrit dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Nous devons cependant adapter les changements à notre époque et rester fidèles à la Charte.

Saisissons cette occasion et relevons ensemble les défis avec audace. Pour nous au Belize, nos esprits sont formés au processus démocratique, nos cœurs battent au rythme de la justice sociale et nos esprits chérissent les trésors de l'âme.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Nyan Win, Ministre des affaires étrangères du Myanmar.

M. Win (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa à l'occasion de son élection en tant que Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Nous sommes convaincus que sa grande expérience des relations internationales et sa direction avisée permettront de mener à bien les travaux de la présente session.

J'aimerais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Jan Eliasson, qui a présidé la précédente session de l'Assemblée générale avec beaucoup de compétence et de réussite.

Je profite également de cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général Kofi Annan, dont l'action à la tête de cette Organisation, au cours des 10 dernières années, a donné lieu à de nombreux changements positifs remarquables au sein de l'institution mondiale. Son infatigable dévouement au service de la communauté internationale restera ineffaçablement marqué dans notre mémoire collective.

La réforme de l'ONU pour relever les nouveaux défis de notre époque est un processus qui s'inscrit dans la durée et doit donc être continuellement évalué. Nous avons réalisé des progrès tangibles dans certains domaines, avec par exemple la création du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix, mais il en est d'autres dans lesquels tout reste à faire. Le succès de la réforme de l'ONU doit être jugée à la manière dont elle répondra aux besoins des États Membres, en particulier ceux des pays en développement – qui constituent la majorité. Alors que de nombreux États, dont les pays en développement, s'efforcent de protéger et de promouvoir les principes et pratiques du multilatéralisme, la tendance à l'unilatéralisme reste marquée. Cette tendance malsaine ne doit en aucune façon prendre l'ascendant si nous voulons que l'ONU reste viable.

Les tentatives de certains États puissants pour imposer leur volonté aux pays en développement afin de servir leurs intérêts politiques créent un environnement hostile dans la communauté internationale. Nous sommes à la fois consternés et déçus de constater que le Conseil de sécurité a grossièrement abusé du mandat qui lui a été confié par

les États Membres en inscrivant mon pays à son ordre du jour et en l'accusant de menacer la paix et la sécurité régionales. Rien n'est moins vrai. Le Myanmar n'a rien fait qui mette en péril la paix et la sécurité d'un quelconque pays, et encore moins la paix et la sécurité régionales ou internationales. Il entretient des relations étroites et cordiales avec ses cinq voisins et les autres pays de la région.

Les fondateurs de l'ONU ne destinaient pas l'Organisation à devenir un forum où certains Membres influents sur les plans politique et économique pourraient s'allier contre un État Membre et lui coller une étiquette mensongère. Nous exhortons donc tous les États Membres à faire échouer les tentatives de ces États puissants pour influencer le Conseil de sécurité afin qu'il prenne des mesures à l'encontre d'un État Membre qui ne menace d'aucune manière la paix et la sécurité internationales.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, le Myanmar est en faveur de l'élargissement, dans les catégories des membres tant permanents que non permanents. Le Conseil de sécurité élargi doit aussi refléter les réalités politiques et économiques d'aujourd'hui. Cela dit, le fait que nous n'ayons pas beaucoup avancé sur la question de l'élargissement du Conseil démontre la nature délicate et complexe de celle-ci. Il est extrêmement important que cette question n'en vienne pas à diviser les Membres de l'ONU. Le dialogue et les consultations doivent se poursuivre en vue de trouver une solution qui soit acceptable pour l'écrasante majorité d'entre eux.

Il est encourageant que la première session du Conseil des droits de l'homme ait pu se tenir avec succès à Genève en juin et que celui-ci travaille maintenant à plein régime pour devenir rapidement un organe efficace dans le domaine des droits de l'homme. La participation active du Myanmar au plus haut niveau lors de cette session témoigne de notre volonté de voir encore renforcer les mécanismes onusiens de défense des droits de l'homme.

Il est toutefois important que les principes d'impartialité, d'objectivité et de non-sélectivité soient scrupuleusement observés dans les travaux du Conseil. Bien que nous souhaitions que le Conseil devienne un outil efficace du renforcement du dispositif des Nations Unies en matière de droits de l'homme, nous ne lui donnons pas pour autant carte blanche. C'est dans le respect des principes ci-dessus mentionnés – le dialogue, la coopération et la non-politisation des

questions liées aux droits de l'homme – que le Conseil doit fonctionner. Il incombe non seulement aux membres du Conseil, mais aussi à chacun d'entre nous, de veiller à ce que le Conseil ne dévie pas de la route que nous souhaitons lui voir prendre.

Le terrorisme continue de défier les tentatives de la communauté internationale pour l'éliminer, comme très récemment lorsqu'il a montré son horrible visage à Mumbai et ailleurs. Nous estimons que seule la participation de toutes les communautés peut nous permettre d'être avertis à temps d'actes terroristes meurtriers en préparation. Le Myanmar appuie pleinement les initiatives internationales pour éliminer le terrorisme.

La traite des êtres humains, ce crime affreux que le Secrétaire général qualifie à juste titre de violation la plus répréhensible des droits de l'homme, est un impressionnant défi que la communauté internationale doit relever. Malgré les efforts faits pour y remédier au cours de la décennie passée, le phénomène ne cesse de s'étendre, avec les graves conséquences d'ordre national et international que cela suppose pour les pays concernés. La traite des êtres humains est un problème international de taille et nous pensons qu'une réponse coordonnée de la communauté internationale est nécessaire pour le régler.

Le Myanmar est un État partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses Protocoles additionnels visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. Je souligne que le Myanmar considère la lutte contre la traite des êtres humains comme une tâche nationale, à laquelle nous travaillons sans relâche.

Le Myanmar a désigné le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose comme priorités nationales. En 1989, nous avons mis en place un comité national multisectoriel de haut niveau sur le sida. Nous avons coopéré avec l'ONU et, en 2001, notre programme national sur le sida et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ont élaboré un programme d'action conjoint en matière d'éducation, de prévention, de soins et de réadaptation pour relever efficacement le défi. En conséquence, nous avons pu non seulement stabiliser le taux d'infection au VIH/sida, mais aussi le réduire. Nous siégeons également au Conseil de coordination du

programme d'ONUSIDA, ce qui nous permet de traiter la question aux niveaux national et international.

Les stupéfiants restent une des menaces qu'il nous faut affronter. Parce qu'il considère l'éradication de la drogue comme une responsabilité nationale, le Gouvernement du Myanmar travaille sans relâche pour y parvenir d'ici à 2014. Nos efforts résolus sur tous les fronts ont abouti à réduire sensiblement la production d'opium. Je réaffirme ici que le Myanmar va intensifier ses efforts, en coopération étroite avec les pays amis et les organisations internationales, jusqu'à ce que ce but soit atteint.

La coopération avec l'ONU est l'une des pierres angulaires de la politique étrangère du Myanmar. Le bilan de notre action a prouvé que mon pays n'a eu de cesse d'accroître cette coopération. Le Myanmar a mis en œuvre un plan de développement national en vue d'accélérer la croissance, de parvenir à un développement équitable et équilibré, et de réduire l'écart entre les zones rurales et urbaines du pays en matière de développement socioéconomique. Le plan de développement national traite des principaux aspects des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous avons fait des progrès notables s'agissant de la réalisation des OMD d'ici à 2015, en particulier dans des domaines comme la santé, l'éducation, l'accès durable et sûr à l'eau potable et l'accès à un meilleur assainissement. Dans la mise en œuvre des OMD, nous comptons principalement sur nos ressources nationales. À cet égard, nous bénéficions de l'assistance et de la coopération fort utiles des organismes pertinents des Nations Unies.

Enfin, je voudrais informer l'Assemblée de l'actualité politique dans mon pays. Nous avons mis en œuvre avec beaucoup de persévérance la feuille de route en sept étapes pour la transition vers la démocratie annoncée en août 2003. La Convention nationale, qui a suspendu ses travaux le 31 janvier 2006, reprendra sa session le 10 octobre et continuera à débattre des principes de base pour la rédaction d'une constitution durable. Je tiens à souligner que le processus de transformation du pays en un État démocratique va avancer systématiquement conformément aux dispositions de la feuille de route.

Avant de terminer, je voudrais réaffirmer que nous sommes résolus à travailler de concert pour défendre les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et pour renforcer le rôle de

l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle puisse répondre aux défis du XXI^e siècle.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Elvin Nimrod, Ministre des affaires étrangères, du commerce international, des affaires juridiques et des affaires de Carriacou et de la Petite Martinique de la Grenade.

M. Nimrod (Grenade) (*parle en anglais*) : À l'instar des délégations qui m'ont précédé, j'ai l'honneur de féliciter M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Je tiens à lui dire qu'elle peut compter sur l'appui de la Grenade tandis qu'elle guide ces délibérations importantes vers la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

Ma délégation voudrait aussi rendre hommage à M. Jan Eliasson, Ministre des affaires étrangères de la Suède, qui a œuvré sans relâche au succès de la soixantième session pendant sa présidence et a déployé des efforts importants pour guider le processus de suivi des résultats du Sommet mondial de 2005.

Ma délégation se félicite du dixième et dernier rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/61/1), qui présente un examen très complet des réalisations de l'ONU, des difficultés auxquelles elle fait face et de ses préparatifs pour l'avenir. Il convient à ce stade d'exprimer au Secrétaire général la reconnaissance du Gouvernement et du peuple grenadiens pour sa contribution éminente à la paix et à la sécurité dans le monde au cours de son mandat à la direction de cette Organisation. Le chemin n'a pas toujours été sans heurts, mais grâce à son calme, à son éloquence indiscutable et à la gestion avisée qu'il a appliquée avec beaucoup de dévouement, l'Organisation a pu surmonter les moments difficiles. Nous saluons vivement ses efforts visant à renforcer l'ONU par le processus de réforme, et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses entreprises futures.

Nous sommes réunis à un moment très difficile. Les effets des évolutions technologiques rapides, des nouvelles alliances géopolitiques et économiques, ainsi que des transformations en cours dans les règles du commerce international, et plus encore les préoccupations en matière de sécurité, restent des facteurs qui pèsent sur la vie des citoyens ordinaires de nos petits pays et de nos régions, ce qui renforce la sensation que l'avenir est incertain.

Ma délégation pense que le thème choisi pour cette année, la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement, vient à point nommé et pourra, si nous travaillons ensemble, aider à renforcer nos économies sous tous leurs aspects.

C'est pour cette raison que, dans notre région, nous avons pris les mesures qui s'imposent pour répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés, avec un renforcement de nos démarches d'intégration marqué par la création du marché unique de la Communauté des Caraïbes. Consciente des nouvelles tendances liées à la mobilité des compétences, la Grenade a fortement mis l'accent sur le renforcement du pouvoir d'action économique de ses jeunes, ainsi que sur la création d'un marché du travail plus diversifié et non traditionnel. Parce que nous avons perdu la majeure partie de notre activité agricole traditionnelle du fait de catastrophes naturelles et de changements dans l'environnement mondial, nous avons été contraints de créer d'autres possibilités au moyen de partenariats mondiaux.

Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, nos tentatives en vue d'atteindre les objectifs prescrits ont été en butte à des difficultés incalculables. Comme cette Assemblée le sait bien, la Grenade, l'un des petits États appartenant à cette Organisation, a dû à de nombreuses reprises compter sur l'aide extérieure, non seulement de ses partenaires régionaux immédiats mais aussi de l'ensemble des Membres et des institutions des Nations Unies pertinentes, au cours de périodes très difficiles et particulièrement éprouvantes. Nous n'avons pas encore surmonté les conséquences de ce passé très récent, car nous n'avons pas fini de reconstruire notre économie dévastée à la suite des ravages occasionnés par deux ouragans en 2004 et 2005.

Cependant, malgré ces défis, nous nous engageons à continuer d'œuvrer à la réalisation de certains des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons réalisé des avancées significatives dans nos efforts pour limiter la propagation du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses, parallèlement à des progrès en matière d'éducation, d'élimination de la pauvreté et de protection durable de l'environnement.

La Grenade a, au fil des ans, collaboré étroitement et avec succès avec les organismes des Nations Unies présents dans notre région. Nous espérons donc qu'au cours de la présente session aucun

effort ne sera ménagé pour garantir la viabilité à long terme de ces organismes.

Ma délégation a, à de nombreuses reprises, fait référence à la triste réalité que les traitements particuliers et différenciés pour les économies de petite taille et vulnérables sont en passe d'être rapidement relégués au rang de choses du passé. Nous avons vu s'amenuiser l'appui financier et technique fourni par nos partenaires traditionnels et se contracter le marché des échanges de biens et de services.

Dans ce contexte, la suspension du Cycle de Doha de négociations commerciales multilatérales en juillet 2006 a constitué un revers majeur pour mon pays. Le commerce international et la réduction de la pauvreté sont indissociables du développement. Un accès accru des produits de pays en développement aux marchés peut entraîner davantage de croissance économique et une augmentation du niveau de vie. La Grenade espère donc une reprise prochaine de ces négociations.

Au cours des derniers mois, l'ONU a été très sollicitée par le maintien de la paix et de la sécurité dans plusieurs régions du monde. Ma délégation salue les efforts déployés en ce sens et se félicite de la création de la Commission de consolidation de la paix, qui aidera les États en situation d'après conflit. Nous adressons nos condoléances aux familles des valeureux soldats de la paix, hommes et femmes, qui ont perdu la vie au service de l'Organisation. La Grenade est fière d'être un pays fournisseur de contingents de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti, et nous comptons poursuivre notre engagement dans ce domaine.

Ma délégation est bien consciente du fait que cette Organisation va devoir accroître ses efforts en matière de lutte contre le terrorisme, et elle se félicite de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme récemment convenue, qui représente un pas positif à cet égard.

La Grenade déclare clairement qu'elle condamne sans aucune ambiguïté le terrorisme et tous les actes de violence, et elle promet son entière coopération dans la lutte contre ce phénomène. Bien que ma délégation appuie ces mesures, en tant que petit État insulaire en développement nous sommes confrontés à de graves difficultés financières et techniques pour continuer à maintenir la paix et la sécurité dans notre région. Les mesures que nous avons prises dans ce domaine vont

être mises à l'épreuve lorsque nous accueillerons la Coupe du monde de cricket dans les Caraïbes en 2007.

Alors qu'elle se félicite de la création du Conseil des droits de l'homme, ma délégation espère que ce nouvel organe pourra veiller à ce que les principes de la démocratie et de la bonne gouvernance soient respectés à tous les égards. Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, doivent être respectés, et que le soutien aux efforts déployés par les États Membres pour renforcer les systèmes nationaux en vue de promouvoir et protéger les droits de l'homme revêt une importance capitale.

La Grenade a eu l'honneur de participer, au plus haut niveau, au lancement du nouveau Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires en début d'année et de prêter son concours à son développement. Nous saluons les travaux de l'Organisation à cet égard et sommes conscients de la nécessité de maintenir et soutenir le Fonds, en raison notamment de l'augmentation, dans le monde, du nombre de catastrophes naturelles et humanitaires. Nous nous félicitons de la décision d'élargir le champ d'activité du Fonds au secteur privé, aux particuliers et aux organisations non gouvernementales.

Nous invitons la communauté internationale à honorer ses responsabilités et ses engagements concernant la mise en œuvre intégrale de la Stratégie de Maurice, et à soutenir, dans notre région, les programmes relatifs aux systèmes d'alerte rapide, au Catastrophe Risk Insurance Facility et à la réduction de la vulnérabilité, tout en renforçant les capacités de résistance.

Ma délégation a pris note de la résolution sur le développement. Toutefois, nous regrettons que cet aspect du Document final du Sommet n'ait pas progressé autant que nous l'espérons. Ce point revêt une importance particulière pour des pays comme le mien, car l'appui aux objectifs de développement est essentiel à la viabilité de notre économie. Nous rappelons que nous sommes vulnérables et plaidons pour l'adoption rapide, au cours de la présente session, de mesures visant à garantir la stabilité de nos petites sociétés.

Ma délégation salue les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer l'Organisation par la concertation avec la société civile et d'autres acteurs non étatiques, et reconnaît qu'ils sont essentiels à la

légitimité des idéaux démocratiques. La Grenade a accru ses efforts visant à renforcer la relation entre le Gouvernement et le secteur privé à travers des partenariats dans les domaines du commerce, de l'éducation, de la santé, du tourisme et des activités d'investissement. Ce type d'engagement a déjà donné des résultats positifs, notamment après les ouragans survenus récemment.

L'année 2007 marquera le bicentenaire de l'adoption de la loi abolissant la traite transatlantique des esclaves dans l'empire britannique. Nous pensons que l'Assemblée générale organisera une manifestation pour commémorer cet événement historique. Les membres de la Communauté des Caraïbes présenteront à l'Assemblée générale un projet de résolution, qui, nous l'espérons, recevra le plein appui de tous les États Membres.

Comme d'autres membres de la Communauté des Caraïbes, nous sommes obligés de demander régulièrement que la menace pesant sur la mer des Caraïbes fasse l'objet d'une plus grande attention. La Grenade saisit donc cette occasion pour réaffirmer sa préoccupation quant au transbordement de déchets nucléaires et autres matières dangereuses dans le milieu marin des Caraïbes. La mer des Caraïbes représente, pour nous, une voie de communication vitale, dont la disparition aurait des conséquences désastreuses pour notre peuple. Comme nous le savons tous, la disparition de possibilités économiques engendre la pauvreté et des tensions sociales, et finit par mettre en péril la démocratie, tradition bien ancrée dont la Communauté des Caraïbes continue de s'enorgueillir. Nous demandons donc compréhension et solidarité à l'égard de notre cause.

Ma délégation félicite l'Organisation pour ses travaux de réforme et attend avec intérêt la poursuite de ce processus, notamment en ce qui concerne le développement, le Conseil économique et social, le Secrétariat et la gestion, le Conseil de sécurité, la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, le désarmement et la non-prolifération, ainsi que d'autres domaines qui n'ont pas reçu toute l'attention requise. Nous devons poursuivre nos efforts avec vigueur pour que cet organe puisse non seulement soutenir, mais aussi continuer d'exploiter, les succès de ses réalisations passées.

Les nombreux défis auxquels nous sommes actuellement confrontés nous obligent à collaborer pour faire de la planète un endroit meilleur pour les

générations futures. Il nous faut donc travailler ensemble et nous soutenir mutuellement sur la voie d'un véritable développement.

Enfin, après avoir entendu le débat de ces derniers jours, ma délégation est rassurée par les promesses de soutien et est convaincue que nous pouvons, ensemble, parvenir à une solution acceptable pour notre bien commun. La Grenade est heureuse de se joindre à cet engagement et se réjouit à la perspective de travailler avec l'Organisation et ses partenaires pour réaliser cet objectif.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Raphael Tuju, Ministre des affaires étrangères du Kenya.

M. Tuju (Kenya) : Je souhaiterais, moi aussi, féliciter la Présidente Haya Rashed Al Khalifa pour son élection à ce poste de haut niveau, qui a été occupé essentiellement par des hommes tout au long de l'histoire des Nations Unies. La semaine dernière, l'Assemblée générale a accueilli la première femme africaine à être élue Présidente, M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, la Présidente du Libéria. Le plafond de verre qui tendait à faire échouer les femmes dans leurs tentatives pour devenir président se fissure en plusieurs endroits, ce dont nous devrions nous réjouir.

Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur de Suède, S. E. M. Jan Eliasson, pour l'excellent travail qu'il a réalisé en tant que Président de cette Assemblée.

Le Kenya est Membre de l'ONU. Nous sommes tout particulièrement honorés d'abriter le plus grand centre des Nations Unies à l'extérieur du monde développé, à savoir le Bureau des Nations Unies à Nairobi, qui accueille également les sièges mondiaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Le Kenya est l'un des principaux contributeurs aux missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. Nous adhérons aux principes et idéaux de cette Organisation et nous sommes toujours conformés à sa Charte.

Je souhaiterais contribuer à ce débat général en évoquant la situation de crise en Somalie. Je ne pense pas avoir besoin de rappeler à la communauté des nations que la Somalie est en crise, mais je dois lui faire comprendre que cette crise ne disparaîtra pas tant qu'aucune mesure spécifique n'aura été prise. Il est plus facile de penser que la Somalie est un pays

lointain et d'espérer que ce problème se résoudra de lui-même.

Cet après-midi, la mauvaise nouvelle que j'apporte est que le problème de la Somalie ne se résoudra pas tout seul. La communauté des nations, dans son ensemble, doit intervenir. Si nous nous confortons, ne serait-ce qu'un instant, dans l'idée que le problème de la Somalie ne nous concerne pas, il pourrait alors être utile de recueillir l'avis de mes amis sud-coréens et chinois, dont le pays se situe à une distance comprise entre 8 000 kilomètres et 10 000 kilomètres de la Somalie. Il y a quelques mois, des pirates ont détourné des navires marchands dans les eaux internationales au large de la Somalie. Ce n'est qu'à la suite de négociations prolongées, qui ont inclus le recours au Service de renseignements kényan, que les marins sud-coréens et chinois ont pu être remis sains et saufs à leur famille.

J'évoque la mésaventure de ces marins pour que nous apprécions tous, au sein de la communauté internationale, combien le phénomène somalien, pays où aucun gouvernement n'est en place, représente un danger non seulement pour les pays voisins, mais aussi pour le monde tout entier. Lorsque des éléments criminels se créent des enclaves sûres dans des pays comme la Somalie, les pays voisins et la communauté internationale se voient rapidement obligés d'intervenir, même militairement, pour libérer des otages, chasser les terroristes et traquer les rebelles.

En ce village mondial, nous sommes tous les voisins de la Somalie. En tant qu'État limitrophe de ce pays en crise, nous avons pris part aux négociations pour libérer les otages. Nous avons coopéré aux tentatives visant à arrêter les éléments criminels. Nous continuons à accueillir sur notre sol près d'un million de réfugiés. Nous fournissons un appui de première urgence sous la forme de services et de produits médicaux. Mais, avant tout, nous continuons d'œuvrer aux efforts de rétablissement de la paix en Somalie. Le Gouvernement fédéral de transition, la Charte transitoire et le Parlement fédéral de transition ont tous été mis en place suite au processus qui s'est déroulé à Nairobi, lorsque nous avons accueilli jusqu'à 2 000 représentants des divers courants présents en Somalie pendant une période de deux ans.

Aujourd'hui je lance un appel au reste du monde pour que nous prenions des mesures volontaires pour aider la Somalie. Il faut agir maintenant, car demain, il risque d'être trop tard.

Nombreuses sont les communautés dans le monde qui accordent beaucoup d'importance aux funérailles. Dans ces communautés, la plupart des gens restent là impuissants lorsqu'un membre de leur famille tombe malade. Une visite occasionnelle et quelques témoignages de soutien sont de rigueur. Dès que meurt le patient, une avalanche de sympathie déferle. La communauté des nations ne doit pas suivre cette démarche cynique ou de fossoyeur. Il est déjà trop tard, et toute intervention que nous entreprendrons aujourd'hui ne sera que de nature à éteindre le feu, au mieux, même si cela vaut mieux que de rester de simples spectateurs passifs.

La Somalie est presque mourante. C'est visible. Nous le savons depuis 16 ans. L'heure est venue de lui fournir les secours indispensables à sa survie. Le fait qu'il y a encore des êtres humains dans ce pays témoigne bien de la résistance du peuple somalien. Un jour ou un mois sans gouvernement, sans police, sans hôpitaux ou sans banques est inimaginable dans une société moderne. Or c'est ce que les Somaliens endurent depuis 16 ans. Combien de temps sont-ils encore supposés tenir? Où est le plan de sauvetage international et son milliard de dollars? Où est le Plan Marshall pour la Somalie?

Même le Japon et l'Allemagne, certes dévastés mais cependant dans un meilleur état, ont eu besoin d'un Plan Marshall après la Seconde Guerre mondiale. Dans notre région, nous sommes persuadés qu'une intervention humanitaire aujourd'hui obtiendra, et plus rapidement, de bien meilleurs résultats qu'une intervention militaire, et ce à un coût bien moindre que l'envoi de troupes chargées de poursuivre les éléments criminels dans un État en déliquescence. Il ne s'agit pas de science balistique ni de théorie économique complexe, il s'agit simplement de bon sens. Tout ce qu'il nous faut, c'est la volonté et l'attention de nous appliquer collectivement à régler le problème de la Somalie. Je sais combien il est difficile de se concentrer, compte tenu des nombreux autres problèmes qu'il faut aussi régler dans le monde, mais nous devons rester concentrés si nous voulons éviter de sauter d'une crise à une autre, tels des poulets auxquels on a tranché la tête, comme c'est le cas actuellement.

J'entends parler aujourd'hui des religieux extrémistes en Somalie. Mais à quoi nous attendons-nous? Nos enfants de 7 ans deviennent eux-mêmes des extrémistes chez nous s'ils ne sont pas nourris pendant une journée. Les enfants somaliens, les jeunes, les femmes et les hommes ont faim depuis 16 ans et vivent

dans des conditions extrêmement difficiles. Être extrémiste est une réaction humaine normale dans de telles circonstances et il n'est pas besoin d'avoir un doctorat en psychiatrie pour reconnaître ce fait. Si des conditions similaires à celle de la Somalie régnaient dans d'autres pays, nous savons tous que la modération serait l'exception.

Hier, j'ai eu l'occasion d'exposer au Conseil de sécurité la position de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la Somalie. La position de l'IGAD est d'appuyer le Gouvernement fédéral de transition, ainsi que les institutions fédérales transitoires légitimes, tels le Parlement de Baidoa et la Charte transitoire qui est la feuille de route pour la Somalie, issue de larges négociations.

En tant que représentants de l'IGAD, nous avons également ouvert une fenêtre de dialogue avec l'Union des tribunaux islamiques (UTI). Il y a environ quatre semaines, j'ai rencontré des représentants de l'UTI à Nairobi. Nous pensons que, comme dans toutes les situations de conflit, c'est par le dialogue que l'on peut le mieux parvenir à un règlement final. C'est pourquoi, dans le communiqué que nous avons publié à Nairobi, nous nous sommes félicités des pourparlers de Khartoum qui ont réuni le Gouvernement fédéral de transition et l'UTI. Mais notre préoccupation est également que tous les communiqués publiés à l'issue de ces réunions de dialogue reflètent la vérité. Peu de temps après la réunion de Khartoum, les nouvelles de Somalie n'ont pas été encourageantes. Une tentative d'assassinat contre le Président Yusuf a eu lieu. Une nouvelle ville a été prise par l'UTI, sans parler de l'assassinat de sang-froid d'un travailleur humanitaire présent de longue date, une sœur catholique dévouée. Le communiqué optimiste publié par Khartoum commence à ressembler à un sandwich sans viande, donné à une monde en quête d'une quelconque bonne nouvelle en provenance de Somalie.

Une voie fondamentale a été fixée par l'IGAD, avec l'appui de la communauté internationale, qui a conduit à l'élaboration de la Charte transitoire somalienne, reconnue par l'Union africaine et par l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes encouragés par le fait que l'ONU a approuvé la Charte transitoire, qui inclut le Gouvernement fédéral de transition et le Parlement fédéral de transition. En fait, le Gouvernement fédéral de transition est pleinement accrédité auprès de l'ONU, de l'Union africaine et de l'IGAD, et la présidence du Conseil de sécurité a exprimé son approbation dans le cadre de diverses

communications, y compris la déclaration présidentielle du 13 juillet 2006.

Toutefois, le Gouvernement fédéral de transition somalien est confronté à un obstacle majeur. Sans un soutien international substantiel allant au-delà de la reconnaissance, de l'accréditation, des résolutions et des déclarations auxquelles j'ai fait allusion, le fait est que le Gouvernement fédéral de transition est comme un individu que l'on aurait plongé dans des eaux tumultueuses et à qui l'on demanderait de nager les mains liées dans le dos alors que des crocodiles affamés nagent aux alentours. Ce scénario n'est pas très encourageant. C'est pourquoi nous demandons qu'un appui plus substantiel soit accordé au Gouvernement fédéral de transition, tout en continuant à insister pour qu'il poursuive le dialogue avec les différents groupements présents en Somalie.

La communauté internationale doit s'efforcer d'aider la Somalie et ne pas aggraver par inadvertance le problème de ce pays. Il est capital que la communauté internationale regroupe ses efforts et n'envoie pas de messages discordants de Stockholm, New York, Nairobi, Khartoum, Le Caire, Addis-Abeba ou d'ailleurs. Quelles que soient les raisons de la prolifération des initiatives des différentes capitales, nous devons admettre que ces signaux discordants ne font qu'encourager certains acteurs sur le terrain à tenter de modifier la réalité sur place de manière à pouvoir influencer sur les négociations futures.

J'ai parlé de cette question avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes ce matin et hier. Le Kenya a fait la proposition suivante, dont je voudrais faire part ici à l'Assemblée générale. Nous proposons qu'un comité international mixte sur la Somalie soit mis en place et composé des membres suivants : l'IGAD, représentant les États limitrophes; l'Union africaine; la Ligue des États arabes, représentant également les pays limitrophes; l'Union européenne; et l'Organisation des Nations Unies, avec la participation d'au moins un ou deux membres permanents du Conseil de sécurité. Notre hypothèse espoir est que la Commission internationale mixte aidera à regrouper nos efforts et contribuera à un règlement plus rapide du problème.

Il convient de noter que l'initiative qui a abouti à la formation de l'actuel Gouvernement fédéral de transition était la quatorzième tentative de régler le conflit somalien après 14 ans. Si elle devait échouer, nous devrions repartir de zéro pour créer un cadre

institutionnel qui jouisse d'une légitimité politique. Le Secrétaire général de la Ligue arabe s'est déclaré favorable à la proposition kényane et nous espérons pouvoir continuer sur cette voie en nous appuyant sur les résultats déjà obtenus par l'IGAD, plutôt que de permettre la prolifération d'initiatives verticales. Nous lançons un appel aux autres partenaires pour qu'ils s'associent à cette proposition.

Sur une note plus optimiste, je tiens à exprimer ma satisfaction devant les progrès accomplis par nos voisins tanzanien, ougandais et sud-africain dans l'élaboration de l'accord de paix au Burundi. Nous les félicitons de leurs efforts collectifs. Les nouvelles en provenance de la République démocratique du Congo sont également encourageantes.

Alors que le Kenya s'apprête à présider la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, qui aura lieu en décembre prochain, je tiens à vous assurer que nous ferons de notre mieux pour contribuer à la stabilisation de notre région, où il est actuellement très difficile de vivre.

Enfin, je voudrais féliciter le Secrétaire général de la manière exemplaire dont il a dirigé cette organisation internationale. En tant que frère d'Afrique, je peux dire sans hésiter que nous sommes fiers de lui.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Frederick M. Mitchell, Ministre des Affaires étrangères et Ministre de la fonction publique des Bahamas.

M. Mitchell (Bahamas) (*parle en anglais*) : Je félicite cheikha Haya Rashed Al Khalifa de son élection à la Présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Je félicite également son prédécesseur, M. Jan Eliasson, de Suède, du travail remarquable qu'il a accompli en tant que Président de la soixantième session de l'Assemblée générale.

Je tiens à rendre hommage au Secrétaire général Kofi Annan pour le dévouement dont il a fait preuve durant tant d'années à l'égard de l'Organisation. Le Gouvernement et le peuple bahamiens lui sont profondément reconnaissants de tout ce qu'il a fait pour l'Organisation des Nations Unies, et je serais heureux de l'accueillir un jour aux Bahamas pour le remercier personnellement.

Je félicite également le Monténégro d'être devenu le cent quatre-vingt-douzième Membre des Nations Unies et lui souhaite la bienvenue. Le Gouvernement

bahamien présente ses meilleurs vœux de prospérité et de bien-être au peuple monténégrin.

Les Bahamas défendent la démocratie, l'état de droit et le droit à l'autodétermination. Dans cette même enceinte, nos dirigeants nationaux ont plaidé, devant le Comité spécial de la décolonisation, en faveur de l'indépendance de notre pays. Nous y avons accédé en 1973, et les administrations qui se sont succédé depuis ont toutes exprimé l'appui des Bahamas à ces mêmes principes. Je le réaffirme aujourd'hui. Ce faisant, je rappelle à cette Organisation que, pour le monde entier, les Bahamas et la région à laquelle elles appartiennent incarnent parfaitement ces principes. L'année prochaine, le peuple bahamien aura de nouveau la possibilité de choisir son gouvernement dans le cadre d'élections générales au suffrage universel. De telles élections ont également été organisées dans notre région ces cinq dernières années, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et au Guyana. Les Bahamas ne sont pas favorables à l'ingérence de l'armée dans le gouvernement du pays et au renversement de gouvernements légitimement élus. Ces situations doivent être dénoncées où qu'elles se produisent et un régime démocratique constitutionnel doit être rétabli dans les plus brefs délais.

En politique étrangère, les Bahamas croient à la paix avec tous les pays et cherchent à éviter tout conflit idéologique. Notre politique est exempte de tout extrémisme, mais nous permet de faire entendre notre voix dans l'intérêt des plus démunis. Nous avons le droit d'être ici pour défendre nos intérêts et les intérêts de ceux qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer. Notre peuple s'est battu pour faire entendre sa voix et sa voix sera entendue.

Ma délégation se félicite de la tentative du Conseil de sécurité d'accroître la transparence du processus de désignation du Secrétaire général de l'Organisation en informant le Président de l'Assemblée générale des mesures qu'il propose en la matière et du résultat des simulations de vote. Nous saisissons l'occasion pour assurer l'Assemblée que nous soutiendrons toute personne qui accèdera à ce poste et que nous coopérerons pleinement avec elle.

Cela fait un peu plus d'un an que nous avons adopté le Document final du Sommet mondial de 2005, qui a servi de feuille de route aux tentatives de réforme de ces 12 derniers mois. Comme d'autres Membres de cette Organisation, les Bahamas se félicitent de la réalisation d'un certain nombre de réformes. Nous

faisons notamment référence à la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme. En ce qui concerne le Conseil des droits de l'homme, nous espérons qu'il deviendra une entité engagée dans un processus de dialogue constructif et de coopération auquel tous les pays pourront participer sur un pied d'égalité.

Les Bahamas réaffirment leur attachement aux objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'éducation pour tous, la lutte contre le VIH/sida, l'égalité des femmes et la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015. En lançant l'initiative *Urban Renewal*, qui a été récompensée au niveau international, notre pays a notamment engagé la lutte contre la pauvreté sur son territoire. L'approfondissement de la réforme du Conseil économique et social doit lui donner les moyens de réaliser les objectifs de développement convenus internationalement, ainsi que de respecter les engagements pris pour l'éradication de la pauvreté, de la faim et des autres fléaux qui continuent d'éprouver l'humanité.

J'aborde maintenant la question de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme de l'ONU et de la sécurité régionale et internationale. Nous renouvelons les engagements que nous avons pris à cet égard. Toutefois, comme nous nous y sommes employés ces quatre dernières années, nous souhaitons saisir l'occasion pour faire en sorte que nos intérêts en matière de sécurité ne se limitent pas aux stratégies élaborées sur la base d'une vision étroite de la lutte contre le terrorisme. Nous pensons qu'il convient d'élargir la définition des stratégies de lutte contre le terrorisme. Nous devons notamment assurer la stabilité de nos sociétés en luttant contre notre vulnérabilité au trafic de drogues, aux catastrophes naturelles et écologiques, et à la pauvreté, et en relevant les défis en matière d'éducation et de soins de santé. En particulier, nous demandons aux économies développées, dans notre région et au-delà, de respecter leurs obligations morales et juridiques d'arrêter l'agression des armes légères contre nos sociétés, de coopérer à la lutte contre la circulation des drogues dans notre région, et de travailler avec nous à déclarer la mer des Caraïbes et ses environs zone exempte d'armes nucléaires. Les économies développées et celles de notre région doivent conclure une alliance stratégique pour que les vulnérabilités qui demeurent en matière de sécurité soient, sinon éliminées, du moins réduites au minimum.

Les Bahamas notent avec grande satisfaction que les États Membres sont parvenus à un accord sur le texte de la convention relative aux droits des handicapés, que l'Assemblée générale doit adopter dans les prochains mois. Cette convention historique reconnaît l'importance que les handicapés accordent à leur autonomie et leur indépendance, et notamment à leur liberté de choix, et reconnaît que ces personnes devraient avoir la possibilité de participer activement aux processus de prise de décisions concernant les politiques et programmes, plus particulièrement ceux qui les concernent directement. Il s'agit là d'un pas important vers l'autonomisation non seulement des handicapés mais aussi des quartiers, communautés, sociétés et pays où ils vivent. L'exclusion dont sont victimes les handicapés dans de nombreux domaines n'a que trop duré. Ils se voient refuser leurs droits de citoyens et ne peuvent apporter leur pierre à la société car on les empêche d'y participer pleinement. Le Parlement bahamien examinera au cours de sa session actuelle une loi qui vise à accorder davantage de droits aux handicapés.

On a souvent dit que la réforme était un processus et non un événement ponctuel. Nous continuons d'appuyer la réforme du Conseil de sécurité pour qu'il reflète plus fidèlement les intérêts et l'équilibre des pouvoirs en ce XXI^e siècle, et notamment pour que les petits États insulaires jouent un rôle plus grand dans ses activités. Nous espérons que la réforme du Conseil de sécurité progressera de manière significative durant cette soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Toutefois, aucune réforme ne serait utile si elle n'assurait pas en fin de compte le bien-être des habitants de la planète. Dans cet esprit, les Bahamas contribueront à la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement et feront en sorte qu'il se traduise non seulement par la mise en place de systèmes et mécanismes internationaux et multilatéraux efficaces dans les domaines économique, commercial, financier et environnemental, mais aussi par la multiplication du nombre de ménages et de communautés prospères et productifs, qui contribuent au bien-être de chacun et à la sécurité internationale.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler notre préoccupation à l'égard des mesures coercitives prises par les États développés qui ont des effets néfastes sur le commerce des services dans l'économie des Bahamas et dans notre région en général. Nous renouvelons notre appel en vue d'établir des règles du

jeu équitables et de mettre en place un forum mondial chargé d'examiner les moyens pour traduire des règles du jeu équitables en politique publique internationale.

Les Bahamas se sont félicitées de la tenue du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, et y ont participé. Les Bahamas ont alors souligné les nombreuses répercussions positives que les migrations internationales ont eues sur leur économie et leur développement culturel. Néanmoins, les Bahamas ont noté le grand nombre de problèmes rencontrés par le pays dans la gestion des migrations ces 60 dernières années, y compris ceux qui sont liés à la prévention de migrations irrégulières ou non autorisées.

Pour les Bahamas, les migrations irrégulières ou non autorisées ont causé des problèmes considérables dans les secteurs social et éducatif, ainsi que dans le domaine de la sécurité nationale. À cet égard, les Bahamas se sont engagées à travailler avec leurs partenaires régionaux en vue de mettre en place un mécanisme plus efficace permettant de faire correspondre l'offre et la demande dans le domaine des migrations grâce à des procédures sûres, juridiques, humaines et ordonnées afin d'optimiser les potentialités du développement sociétal et humain qui vont de pair avec la mobilité mondiale de la main-d'œuvre grâce à la participation des parties prenantes des secteurs privé et public.

Les Bahamas sont attachées au développement durable. Pour un petit État insulaire en développement, rien n'est plus important que l'assistance indispensable pour renforcer la résistance à l'égard des menaces multiples qui pèsent sur le pays de manière constante, y compris les tempêtes ou ouragans violents, qui traversent sur notre région encore plus fréquemment du fait du réchauffement de la planète. À cet égard, nous souhaitons que nos partenaires dans la région, l'hémisphère et dans le monde, réduisent les émissions de gaz à effet de serre. Nous lançons un appel aux pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils signent le Protocole de Kyoto. Il est également impératif que nous nous engagions tous sur la voie du développement de sources d'énergie de remplacement afin d'être moins dépendants des technologies polluantes actuelles, qui nous fournissent l'énergie nécessaire mais menacent l'environnement durable.

Les Bahamas voudraient saisir cette occasion pour féliciter, une fois encore, le peuple d'un de nos partenaires régionaux, Haïti, de l'élection et la mise en

place d'un gouvernement élu démocratiquement. Il est impératif que la communauté internationale fasse tout son possible pour aider Haïti à établir la stabilité et la sécurité et à favoriser un développement durable à l'intérieur de ses frontières.

Comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, les Bahamas, qui se situent à environ 140 kilomètres au nord d'Haïti, ont un intérêt particulier à y voir régner la stabilité et la prospérité. L'instabilité en Haïti ne peut que provoquer l'instabilité aux Bahamas. Une grande partie de la population des Bahamas est soit haïtienne, soit d'origine haïtienne. Une crise migratoire résultant de l'instabilité en Haïti aurait des répercussions immédiates sur les Bahamas. Une telle crise serait difficile à supporter pour notre pays et, grâce à la volonté de la communauté haïtienne et l'appui de la communauté mondiale, nous pensons qu'elle peut et doit être évitée.

Les Bahamas ont toujours fait connaître leur appui au peuple haïtien et à ses aspirations à la paix, à la sécurité et au développement. Nous devons continuer à prendre au sérieux notre engagement à aider le peuple haïtien à prendre son destin en main et à engager son pays sur la voie d'une démocratie et d'un développement durables. Les Bahamas pensent qu'il est donc essentiel de fournir à Haïti, de manière efficace et dans les délais, l'assistance financière internationale promise.

Je voudrais également saisir cette occasion pour indiquer l'appui de mon Gouvernement à l'initiative à venir de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) visant à encourager l'ONU à marquer et commémorer le deux centième anniversaire de l'abolition de la traite des esclaves transatlantique en 2007. L'esclavage et la traite des esclaves, qui est son corollaire, constituent l'une des violations les plus graves des droits de l'homme dans l'histoire. Du fait de son rôle de gardienne mondiale des droits de l'homme, l'ONU a le devoir de mettre en lumière le deux centième anniversaire de la cessation de ce crime contre l'humanité en organisant un événement spécial en 2007. Nous espérons que cette initiative sera largement et énergiquement appuyée par l'Assemblée générale et la communauté des Nations Unies dans son ensemble.

Cette commémoration constituera une occasion idéale de rendre hommage aux peuples d'ascendance africaine dans l'ensemble de la diaspora qui ont un héritage commun et, après avoir survécu au passage du milieu, ont jeté les bases qui ont permis à de nombreux

pays développés de parvenir à la prospérité. Pour leur part, les Bahamas ont l'intention d'organiser un certain nombre de manifestations commémoratives, notamment un festival des arts qui aura lieu de mars 2007 à janvier 2008. Ce festival permettra de mettre chaque mois en lumière une région ou un pays africains afin d'exposer le peuple des Bahamas à la riche culture de l'Afrique dans le cadre d'activités théâtrales, artistiques, musicales ou de danse.

Parmi les difficultés auxquelles nous nous heurterons au cours de cette session, il y a la conclusion d'un accord sur le barème de répartition des quotes-parts de l'ONU pour le prochain exercice triennal. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec les autres États Membres pour parvenir à un barème de répartition des quotes-parts qui se base sur le principe de la capacité de paiement et soit transparent, équitable et stable.

Les Bahamas continuent de penser que la Charte des Nations Unies constitue une base viable et solide permettant à l'Organisation d'équilibrer ses objectifs, et d'y parvenir, pour préserver la paix et la sécurité internationales et promouvoir le progrès économique et social. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'attachement des Bahamas aux principes consacrés dans le document universel, ainsi qu'au processus de réforme en cours, dont l'objectif est de traduire plus efficacement ces principes en paix véritable, sécurité et développement durable pour tous les habitants de la planète. Même si nous ne parvenons pas toujours à des progrès spectaculaires, nous devons garder le cap et avoir la certitude constante que les générations futures tireront partie de nos activités et efforts. Plus que jamais, nous avons besoin de l'ONU.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rudolph Insanally, Ministre des affaires étrangères du Guyana et ancien Président de l'Assemblée générale.

M. Insanally (Guyana) (*parle en anglais*) : Il y a tout juste un mois, le peuple du Guyana s'est rendu aux urnes pour voter pour le gouvernement de son choix. Contrôlées par un nombre sans précédent d'observateurs venus de plusieurs pays et organisations internationales, y compris l'ONU, ces élections ont été jugées libres, équitables et transparentes. Avec un mandat renouvelé, le Gouvernement, dirigé par le Président Bharrat Jagdeo, a réaffirmé son attachement à la poursuite de la gouvernance démocratique dans

son pays et à une politique étrangère progressive à l'étranger.

Au nom du Gouvernement et du peuple du Guyana, je suis heureux d'adresser mes plus chaleureuses félicitations à la Présidente de l'Assemblée pour son élection, et je lui souhaite plein succès pendant son mandat. À son prédécesseur, M. Jan Eliasson, de la Suède, j'exprime mon appréciation et ma gratitude pour la manière habile et la sûreté de touche considérables avec lesquelles il a dirigé les travaux de l'Assemblée l'an dernier. Quant à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui va quitter ses fonctions à la fin de l'année, je lui exprime notre profonde gratitude pour la manière remarquable dont il a dirigé l'ONU pendant cette période incertaine et pleine de défis. Nous lui adressons nos vœux de bonne santé et de bonheur pour l'avenir.

En tant que démocratie de date récente, le Guyana est fier de faire partie de la famille des pays libres. Nous nous efforçons de créer une société fondée sur l'équité et la justice sociale, qui garantisse à tous nos citoyens libertés et droits fondamentaux. À cet effet, nous avons inscrit dans notre Constitution des dispositions consacrant le plein exercice de ces droits. Dans le même esprit, nous avons adhéré aux nombreux traités et conventions internationaux qui consacrent les accords relatifs aux droits des peuples. L'article 154A de notre Constitution prévoit que les droits énoncés dans ces instruments internationaux doivent être respectés et défendus par les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, ainsi que par toutes les organes et institutions du Gouvernement. Nous participons donc pleinement à la coopération internationale pour la paix mondiale et le développement.

La Présidente de l'Assemblée mérite nos félicitations pour avoir proposé que l'Assemblée examine le thème de la mise en œuvre du partenariat mondial au service du développement. Depuis sa création en 1945, l'ONU n'a ménagé aucun effort pour élaborer une stratégie de développement efficace. Décennie après décennie, un travail considérable a permis de formuler plusieurs propositions, qui ont été rapidement jetées aux oubliettes. Il n'est pas surprenant que des pays, en particulier les pays en développement, aient fini par perdre tout espoir au vu des rares progrès accomplis.

Les Audiences mondiales sur le développement qui se sont déroulées durant la quarante-huitième session de l'Assemblée générale sous la présidence du

Guyana visaient à mettre au point une nouvelle approche de la question du développement, en rassemblant tous les acteurs pertinents, à savoir les dirigeants éminents du monde, les Gouvernements des États membres, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres composantes de la société civile, dans le but d'analyser les déficiences de la coopération internationale. Ce qu'il fallait, disait-on, c'était un nouveau canevas de développement et non un rapiécage de l'ancien.

Se faisant l'écho des espoirs suscités par ces audiences, l'Assemblée générale s'est employée, en 1997, à élaborer un Agenda pour le développement. Il ne pouvait y avoir de document plus complet ni plus convaincant. Pourtant, il a rapidement été écarté et oublié. En l'an 2000, la communauté internationale avait décidé que c'en était trop et qu'au lieu d'élaborer encore une autre déclaration, elle se fixerait certains objectifs précis assortis d'un calendrier.

Comme le révèlent les progrès que nous avons réalisés jusqu'à présent dans l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement, bien que nos efforts aient arraché certains pays à la pauvreté, seule la coopération internationale exigée au titre de l'objectif 8 permettra de réaliser un développement appréciable et durable. Il y a lieu de souligner que, bien qu'il existe des critères clairs pour mesurer les progrès réalisés au titre des objectifs 1 à 7, il n'existe aucun indicateur bien défini pour l'objectif 8, qui est l'objectif du partenariat mondial au service du développement; cette omission limite à l'évidence l'effort de coopération et crée un déséquilibre au sein du partenariat.

Si je me suis penché sur l'histoire de cette entreprise difficile qu'est le développement, ce n'est pas pour m'appesantir sur le passé, mais plutôt pour en tirer des enseignements qui pourront nous aider à réaliser dans un proche avenir nos anciennes aspirations. C'est pourquoi je voudrais vous livrer quelques-unes de mes réflexions sur la façon dont le partenariat mondial au service du développement peut être renforcé.

Comme nous l'avons déclaré à Monterrey, le partenariat, la cohérence et l'obligation de rendre compte sont essentiels pour réaliser nos objectifs de développement. Sans une véritable et étroite coopération entre donateurs et bénéficiaires, il est peu probable que nous réalisions des progrès importants. À l'échelle nationale, les pays doivent posséder leurs

stratégies de développement, tandis qu'à l'échelle internationale, il faudrait une plus grande coordination et un appui plus cohérent aux systèmes commerciaux, monétaires et financiers. Beaucoup trop souvent, ce sont les pays en développement qui sont passés au crible et réprimandés pour leurs défaillances, alors que leurs partenaires développés sont jugés irréprochables. Un véritable partenariat requiert une obligation mutuelle de rendre compte. En conséquence, nous sommes d'avis qu'il faut vérifier si les donateurs remplissent leurs promesses et conduire des examens périodiques des résultats obtenus par les partenaires des deux côtés.

La mise en œuvre du partenariat mondial serait grandement facilitée si la tâche était envisagée sous l'angle des avantages mutuels et non comme un acte de charité ou une obligation. Les deux côtés doivent participer à la prise de décision dans tous les accords de coopération. Cette participation renforcerait, parmi les pays en développement, le sentiment d'être des partenaires à part entière et les inciterait davantage à appliquer pleinement ces accords. Lors de la récente réunion de la Banque mondiale et du FMI, présidée par le président du Guyana, qui a eu lieu à Singapour, le Directeur général du FMI aurait proposé une réorganisation des quotes-parts, qui permettrait aux pays en développement de participer davantage à la prise de décision. Bien qu'il faille admettre que cette modification est loin d'être aussi complète qu'il le faudrait, elle constitue néanmoins un premier pas vers la démocratisation de la gouvernance dans la gestion du développement.

En outre, en raison de l'insuffisance des ressources consacrées jusqu'à présent au développement, nous devons nous efforcer de trouver, comme nous l'avons promis à Monterrey, des sources nouvelles et supplémentaires de financement. Le Compte du défi du Millénaire et le Mécanisme international de financement sont des tentatives appréciées de concrétiser de nouveaux apports de fonds. Plus récemment, à l'initiative de la France, du Brésil et d'autres pays, une taxe sur les voyages en avion a été proposée et appliquée par certains pays; cette taxe devrait assurer des revenus considérables destinés à appuyer le développement. Des propositions similaires, telles que la taxe Tobin, une taxe sur la pollution et une taxe sur les matières premières à faible élasticité, sont à l'examen. Ce qu'il nous faut faire à présent, c'est évaluer sérieusement ces propositions

pour déterminer si elles peuvent être mises en œuvre par la communauté internationale.

Il ne fait aucun doute que la mise en œuvre du partenariat mondial souffre de l'attitude protectionniste qui caractérise les relations économiques et commerciales internationales. Comme l'ont montré les récentes négociations du Programme de Doha sur le développement, les intérêts prédominants des pays développés dans des domaines tels que l'agriculture, les subventions et les services ont effectivement dénié aux pays en développement, en particulier aux petits pays vulnérables, toute perspective de participation appréciable à l'économie mondiale. Sans accroissement des possibilités d'échanges, sans investissements et sans cadre global d'appui, le développement de nombreux pays restera hors de leur portée. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que le Programme de Doha pour le développement soit redynamisé et nous efforcer d'accorder une aide importante aux fins du développement.

La mise en œuvre de l'action en faveur du développement se heurte à un obstacle majeur, sans cesse croissant: la propagation de la criminalité transfrontalière, y compris le trafic des armes et le trafic de drogues, qui ont dernièrement atteint des niveaux alarmants, compromettant gravement la croissance économique. Les gouvernements ont du mal à réunir les ressources nécessaires pour combattre les barons de la drogue, qui eux-mêmes disposent d'énormes capitaux et d'une grosse artillerie. Malheureusement, l'assistance, quelle qu'elle soit, apportée par les pays donateurs et les institutions compétentes s'avère tristement inadéquate pour faire face aux assauts. Cette insurrection croissante ne pourra être contrecarrée qu'avec une plus grande détermination du système des Nations Unies à collaborer pleinement en vue d'écraser la criminalité transfrontalière. Nos partenaires des pays développés doivent donc faire plus pour aider à lutter contre ce fléau.

La croissance économique et le progrès social sont plus gravement entravés par l'instabilité actuelle du climat politique international, dans lequel le recours au conflit est perçu comme une voie facile pour régler les problèmes internationaux. Les exemples notoires de l'Iraq et du Liban, où la force a été employée pour atteindre des buts et objectifs politiques, ont montré clairement que la violence ne règle rien. Au demeurant, les ravages et la destruction occasionnés par la guerre réduisent considérablement les perspectives de développement, que ce soit au Moyen-Orient ou

ailleurs. Le programme pour la paix ne peut pas être mis en œuvre si l'on ne tient pas dûment compte du programme pour le développement.

Le Gouvernement guyanien est depuis longtemps persuadé de la nécessité d'un nouvel ordre économique et social humain au niveau mondial, à même d'instaurer une véritable démocratie et une justice sociale authentique pour tous les peuples. Proposée pour la première fois en 1994 au Sommet mondial pour le développement social par le Président Jagan, du Guyana, cette idée repose sur une approche globale et holistique du développement, qui vise un progrès économique et social qui profite à davantage de femmes. L'initiative pour un nouvel ordre mondial humain, qui est actuellement examinée par cette Organisation et appuyée par de nombreux États Membres, vise à créer un consensus autour d'un nouveau modèle de développement qui reposerait sur un véritable partenariat entre les États et sur un projet commun visant à assurer la paix et la prospérité pour tous.

La fragilité de l'écosystème dans lequel nous vivons aujourd'hui constitue pour les plans de développement un obstacle tout aussi considérable et redoutable que le climat politique et économique international. Nous avons tous été témoins du nombre croissant de tremblements de terre, d'inondations, de tempêtes tropicales et d'ouragans, qui provoquent des dégâts catastrophiques partout où ils se produisent. Il y a moins de deux ans, mon propre pays a été frappé par des inondations, qui ont provoqué des dégâts d'un montant équivalant à 60 % de notre produit intérieur brut. Il serait irresponsable, voire fatal, de ne pas prévoir le déclenchement de ces catastrophes et ne pas nous préparer à y résister. Il faut mettre en place des systèmes d'alerte précoce partout dans le monde et des ressources financières doivent être mises à disposition du Fonds central d'intervention des Nations Unies pour les urgences humanitaires. En somme, atténuer les conséquences des catastrophes doit désormais être une partie intégrante du programme de développement.

Nous savons d'expérience que le développement est un phénomène complexe et compliqué, et que les nombreux défis que nous avons à relever aujourd'hui sont tels qu'ils ne peuvent être surmontés sans une pleine coopération internationale. Cependant, nous continuons à réagir au coup par coup et de façon terriblement insuffisante aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Le programme d'action en faveur du développement est aujourd'hui d'une portée plus

large et revêt un caractère d'urgence. En faisant preuve de courage et de clairvoyance, nous devons renouveler notre engagement à mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement. Notre humanité commune, et, de fait, un sentiment partagé de ce qui est décent et moral, n'exigent rien de moins.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Anthony Hylton, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque.

M. Hylton (Jamaïque) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, au nom de mon pays, la Jamaïque.

Je tiens à féliciter M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa pour son élection à la présidence de l'Assemblée. Je suis particulièrement heureux de pouvoir lui rendre hommage pour cette distinction, sachant qu'elle n'est que la troisième femme dans l'histoire de l'Assemblée générale à occuper ce poste et, fait significatif, la première depuis 1969, soit il y a près de 40 ans.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance pour le travail effectué au cours de la soixantième session de l'Assemblée par M. Jan Eliasson, car sous sa direction beaucoup a été réalisé au cours d'une année extraordinairement difficile – notamment l'adoption du Document final du Sommet mondial.

Au début d'une nouvelle année pour l'Organisation des Nations Unies, nous nous posons la question : « Quel est l'état du monde? ». Nous la posons surtout dans le contexte de la détermination et de la volonté dont ont fait preuve nos dirigeants en 2005 pour faire face d'urgence aux problèmes, menaçants comme des nuages d'orage, qui s'amoncelaient au-dessus de la majorité de la race humaine, notamment dans le monde en développement. Nous prévoyons des temps encore difficiles à l'avenir, pour le développement, pour la paix et la sécurité, pour la démocratie et les institutions sociales, et pour le multilatéralisme. Nous voyons un environnement dans lequel la crédibilité du système international en termes de sa capacité d'agir de façon juste et équitable est de plus en plus remise en question.

Ce sont là précisément les problèmes et situations que les dirigeants du monde ont voulu traiter au début de la soixantième session en 2005. Leur Document final du Sommet mondial contenait toute une série de

résolutions, d'engagements et de recommandations visant à répondre à des questions et contraintes fondamentales, et à imprimer un élan politique à la réalisation des objectifs convenus collectivement en matière de développement, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Tout en reconnaissant que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont étroitement liés et se renforcent mutuellement, les dirigeants ont réaffirmé que le développement est un objectif central en lui-même.

La Jamaïque reste profondément attachée aux trois piliers de l'ONU, mais estime que le développement en est l'aspect véritablement central. Voilà pourquoi la Jamaïque constate avec préoccupation que l'on n'a pas particulièrement mis l'accent sur la mise en œuvre dans le domaine du développement au cours de l'année écoulée – une année pourtant consacrée à la mise en œuvre. Le fossé en termes de mise en œuvre a été plus vaste dans ce domaine que dans l'un ou l'autre des autres domaines.

Une attention accrue, quoique encore insuffisante, a été accordée à ceux qui vivent dans la pauvreté extrême – ceux qui vivent avec moins d'un dollar par jour. Le Secrétaire général a cité, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/61/1), des statistiques terribles. J'aimerais en citer deux : chaque année, 10 millions d'enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans; et pour les femmes qui vivent dans le monde en développement, le risque moyen de décès en cours de grossesse est plus de 45 fois supérieur à ce qu'il est pour celles qui vivent dans les pays développés. Ce sont là deux preuves irréfutables du fait que la situation reste, en termes absolus et relatifs, profondément insatisfaisante et impossible à maintenir sur le long terme dans un monde interdépendant.

La Jamaïque et d'autres pays en développement ont affirmé sans relâche tout au long des débats menant au Sommet de 2005 et au cours de celui-ci qu'il fallait prendre en compte non seulement la situation des pays les plus pauvres mais aussi celle des pays à revenu intermédiaire ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, notamment les petits États insulaires et les économies fortement dépendantes de l'extérieur. Un grand nombre de dispositions potentiellement très utiles ont été intégrées dans le Document final du Sommet afin de répondre à ces circonstances particulières. Mais, franchement, la Jamaïque ne voit guère la communauté internationale manifester sa

volonté de les appliquer. Par exemple, rien n'a été fait pour soutenir, conformément aux engagements pris dans ce sens, les efforts des pays en développement à revenu intermédiaire et les aider, notamment, à honorer leurs obligations financières, techniques et technologiques. De même, aucun effort n'a été fait pour élaborer un système permettant d'alléger considérablement ou de restructurer les dettes écrasantes des pays en développement à revenu intermédiaire qui ne réunissent pas les conditions requises pour bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ou encore pour régler l'ensemble des problèmes liés à l'endettement de ces pays. Troisièmement, rien n'a été entrepris pour appliquer le volet du Programme de travail de Doha consacré au développement, en particulier le Programme de travail sur les petites économies de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous sommes conscients de l'augmentation encourageante de l'aide publique au développement, qui est passée de 69 millions de dollars en 2003 à 106 millions de dollars en 2005. Cette hausse a en grande partie bénéficié à un petit nombre de pays qui en avaient véritablement besoin – principalement pour alléger leurs dettes – ainsi qu'au maintien de la paix. Seule une petite partie de cet argent supplémentaire a été investie dans des projets en faveur du développement, même dans les pays les plus pauvres.

Il est traditionnellement admis que le développement doit surtout être financé par les échanges commerciaux. Cela a été clairement énoncé dans le Consensus de Monterrey (A/CONF.198/11) et répété dans le Document final du Sommet de 2005 (résolution 60/1). Dans le Document final, les dirigeants des pays développés et en développement se sont engagés à faire diligence pour appliquer les volets du programme de travail de Doha se rapportant au développement. De même, ils ont souligné que les faiblesses et la volatilité des prix des produits de base devaient être gérées et ont indiqué qu'ils soutenaient les efforts déployés par les pays dont l'économie est tributaire de ces produits pour restructurer, diversifier et rendre plus concurrentiel leur secteur des produits de base.

En fait de diligence et de soutien, nous avons assisté à la paralysie et à l'échec du Cycle de négociations de Doha pour le développement. Ce qui est probablement encore plus éloquent, c'est l'absence flagrante du développement dans les négociations, en particulier du développement des petites économies

vulnérables comme la Jamaïque. Toute tentative de reprise des négociations doit impérativement prendre en compte ces questions.

La Jamaïque se rallie sans réserve à l'opinion qu'un régime commercial viable et équitable doit nécessairement tenir compte de la grande diversité structurelle et conceptuelle des politiques économiques des nombreux membres de l'Organisation mondiale du commerce et, par conséquent, faire preuve de souplesse. Précisons, dans un souci de clarté, qu'il importe également de considérer les écarts de développement entre les économies, ainsi que les asymétries existant entre les pays développés et les pays en développement.

En tant que petit pays accablé d'une dette représentant plus de 125 % de son produit intérieur brut; dont les exportations ont reculé en valeur; dont les marchés sont menacés par la mondialisation à tout va et par la libéralisation du commerce; qui dépend des importations de pétrole pour couvrir plus de 90 % des ses besoins en énergie commerciale et dont la facture énergétique s'est élevée à plus d'un milliard de dollars en 2005; en tant que pays insulaire exposé à une série de catastrophes naturelles, qui ne s'est pas encore complètement remis des ouragans et sécheresses catastrophiques de 2004 et 2005; et en tant que pays dont les professionnels qualifiés – médecins, infirmières, enseignants et chercheurs, en particulier – sont sollicités par certains grands pays développés, la Jamaïque est consciente de la nécessité de compter sur une collaboration et un soutien à l'échelle internationale ainsi que sur des politiques cohérentes. Face à tous ces défis, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ne peut être assurée du succès.

La Jamaïque reconnaît que, sans la promotion, l'égalité et l'autonomisation des femmes, on ne peut instaurer un développement soutenu, éliminer la pauvreté et instaurer une paix durable. La promotion de la femme étant l'une des priorités de notre politique nationale, nous soutenons toutes les initiatives internationales qui y tendent.

Nous nous réjouissons des mesures prises en application de certaines des dispositions adoptées au Sommet de 2005. Aux fins de la paix et de la sécurité internationales, la Commission de la consolidation de la paix a été créée, avec pour mission principale de régler les situations d'après-conflit. La Jamaïque, qui a l'honneur de faire partie des membres fondateurs de cet

organe, œuvrera activement à la réalisation de ses objectifs. S'agissant des droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme a vu le jour. Dans le domaine humanitaire, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a été mis en place et un accord sur la protection du personnel humanitaire a été conclu. Nous saluons la finalisation du projet de convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées et attendons avec grand intérêt son adoption officielle vers la fin de l'année. Nous applaudissons également à la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006 (résolution 60/262), adoptée à la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida. Nous préconisons instamment qu'elle soit pleinement mise en œuvre afin d'attaquer ce fléau sur tous les fronts dans les pays et les régions les plus gravement touchés. Dans la région des Caraïbes, le VIH/sida pose d'immenses problèmes humains, sociaux et économiques.

Sont venus fort à propos le récent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, organisé en application de ce qui avait été décidé au Sommet mondial de 2005, et la publication du Rapport 2006 sur l'état de la population mondiale du Fonds des Nations Unies pour la population. Cela a notamment permis de mettre en relief le caractère multidimensionnel des migrations internationales, leur importance dans le processus de mondialisation et le risque de voir se creuser encore davantage l'écart de développement entre les pays riches et les pays pauvres. Cela a également attiré l'attention de la communauté internationale sur un grand nombre de questions fondamentales.

La Jamaïque est particulièrement préoccupée par le fait que les pays développés poursuivent des politiques sélectives, qu'ils cherchent délibérément à attirer les professionnels qualifiés pourtant si nécessaires aux pays en développement, qu'en règle générale ils durcissent leurs lois sur l'immigration au détriment des jeunes et des individus sans qualification, et qu'ils rapatrient de manière systématique et massive ceux qui enfreignent leurs lois, en particulier des criminels endurcis, dont la plupart n'ont que peu ou pas de liens avec le pays en développement de destination. Ces politiques sont incohérentes, contreproductives et, sans vouloir offenser personne, réellement mal inspirées. Elles exigent l'attention urgente de la communauté internationale. Nous avons hâte que ces questions

soient examinées avec toute l'attention voulue à la réunion de suivi qui aura lieu en Belgique en mars 2007.

Nous notons que les priorités restent le renforcement de l'ONU et l'adoption de mesures de réforme destinées à accroître la responsabilisation et la transparence, ainsi que l'efficacité, du Secrétariat dans l'exécution des programmes décidés par les États Membres. Nous attirons l'attention sur le fait que la réforme doit impérativement renforcer l'ONU. Telle doit être notre motivation. Il ne faut en aucun cas laisser la réforme affaiblir le cadre institutionnel fondamental de l'ONU ni le droit de chaque État Membre à participer pleinement aux processus décisionnels de l'Organisation et à contribuer à la réalisation de ses buts et idéaux. Ce droit constitue la force essentielle de l'ONU et ce qui nous distingue des nombreuses autres institutions multilatérales. Il est et doit rester la norme.

Les réalités géopolitiques ont profondément changé depuis la création de l'ONU. Il est donc logique que le Conseil de sécurité soit le reflet de la communauté internationale dans sa forme actuelle, qu'il soit composé suivant le principe de la représentation géographique équitable et que les pays en développement y soient représentés en plus grand nombre. Comment se fait-il que moins de 5 % des Membres de l'Organisation continuent d'exercer un pouvoir démesuré sur tous les autres? Cela est contraire au principe démocratique et, en définitive, intolérable. Voilà pourquoi la Jamaïque est favorable à une augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil, avec une représentation accrue de tous les groupes régionaux.

La Jamaïque souligne l'importance vitale de promouvoir la cohérence au niveau de l'action politique et de la fourniture de conseils entre l'ONU et les autres institutions internationales, notamment les institutions financières internationales, ainsi que les organisations régionales, dans les efforts déployés pour favoriser et encourager le développement, en particulier celui des petits pays, des pays vulnérables et des autres pays défavorisés.

Au fil des ans, la Jamaïque a subi plus que sa part des répercussions défavorables de l'incohérence des politiques et des conseils d'entités internationales. Je ne donnerai que trois exemples. Premièrement, la Jamaïque a été contrainte de constituer un stock important de réserves internationales dans des pays

développés. À la fin du mois d'août 2006, les réserves internationales nettes de la Jamaïque s'élevaient à environ 2,2 milliards de dollars, soit 18 semaines d'importation de biens et de services, alors que le pays a besoin de devises pour faciliter des projets d'investissement.

Deuxièmement, la Jamaïque a pris des engagements internationaux au titre des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en vue d'étendre à un plus grand nombre l'éducation et les soins de santé, d'accroître la protection de l'environnement, de renforcer le développement agricole et d'améliorer le logement et l'hygiène publique. Toutes ces activités requièrent une main-d'œuvre abondante. Le Fonds monétaire international, sans offrir d'analyse, donne des conseils et insiste pour que la Jamaïque réduise considérablement ses services publics.

Troisièmement, la Jamaïque est confrontée à la concurrence des traitements proposés par des pays développés, comme le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis, à de vastes catégories de salariés, tels que les enseignants et les infirmiers, tout en s'efforçant de réduire son déficit budgétaire. Il s'agit de l'une des difficultés majeures que le Gouvernement affronte dans les négociations sur les salaires qu'il mène actuellement avec les membres de certaines de ces catégories en vue d'achever son deuxième protocole d'accord avec les travailleurs du secteur public.

L'ONU a la responsabilité majeure de jouer le rôle de chef de file dans les efforts déployés pour assurer la cohérence des politiques et programmes économiques internationaux. La Jamaïque est d'avis qu'il est primordial de renforcer l'ONU, en particulier le Conseil économique et social, pour qu'elle puisse jouer efficacement son rôle.

L'époque dans laquelle nous vivons demeure très agitée. La paix, la sécurité et la stabilité à l'échelle mondiale continuent de nous échapper. Tous les acquis multilatéraux que nous avons obtenus ces dernières années seront bien peu de chose si les conflits actuels ne sont pas réglés et si de nouvelles interventions militaires, des actes de terrorisme et d'autres menaces d'érosion de la paix, de la sécurité et du développement surviennent.

Nous devons persister à mettre en lumière l'importance vitale de la diplomatie multilatérale, de l'impartialité et de la plus grande retenue. Nous devons renforcer les liens mutuellement favorables qui nous

unissent en tant que communauté de nations. Nous devons donner à l'ONU les moyens d'agir, et d'agir résolument, en cas de nécessité. À cet égard, nous nous félicitons de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et attendons avec intérêt que des efforts soient faits pour tirer parti de ce nouvel instrument, afin d'assurer une paix durable au Moyen-Orient.

Nous ne pouvons pas rester indifférents au sort tragique de la population du Darfour, au Soudan. Comme l'histoire l'a montré à maintes reprises, l'indifférence donne de l'audace à ceux qui cherchent à agir dans l'impunité, ce qui conduit à des atrocités plus grandes encore et à des crises humanitaires. La communauté internationale doit agir d'urgence pour promouvoir la sécurité humaine et protéger la vie de civils innocents.

Désarmement et non-prolifération vont de pair. Ce n'est qu'en éliminant totalement les armes nucléaires et autres armes de destruction massive que nous pourrions assurer la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi la Jamaïque est découragée par l'incapacité de la communauté internationale à saisir l'occasion fournie par la Conférence de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et par le Sommet mondial pour faire des progrès notables dans ce domaine.

La Jamaïque et d'autres pays de la région des Caraïbes doivent faire face à de graves préoccupations en matière de sécurité, en raison de la facilité d'accès aux armes de petit calibre et aux munitions illicites et des liens du trafic de ces armes avec la criminalité organisée transnationale, notamment le trafic de stupéfiants. La Jamaïque est profondément déçue que la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ne soit pas parvenue à élaborer un document final, qui aurait permis d'améliorer la mise en œuvre du Programme d'action. La Jamaïque continuera de plaider en faveur de la création d'un instrument juridiquement contraignant pour contrôler de façon plus stricte le commerce illégal des armes légères et de petit calibre et des munitions.

L'adoption récente de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288) démontre très clairement que la communauté internationale peut s'unir pour faire face

aux graves menaces à l'ordre du monde civilisé, à l'état de droit et à la paix et la sécurité internationales. Cela doit être notre *modus operandi*.

Nous avons été particulièrement encouragés par l'évolution de la situation en Haïti, qui a conduit à l'élection démocratique du gouvernement du Président René Préval. En juillet, Haïti a été en mesure de reprendre sa place légitime au sein de la CARICOM. Au-delà du renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti jusqu'en février 2007, l'attention peut maintenant se porter sur le renforcement des institutions et des capacités, ainsi que sur la reconstruction et d'autres initiatives de développement économique et social dans ce pays.

Le bicentenaire de l'abolition du commerce transatlantique des esclaves dans l'Empire britannique sera célébré en 2007. Pour tous les pays de la CARICOM, il s'agit d'une commémoration particulière basée sur une histoire commune. Pour symboliser l'événement, les membres de la CARICOM présenteront un projet de résolution à cette session de l'Assemblée générale, en espérant que l'Assemblée fera à cet événement la place qui convient. Nous espérons recueillir l'appui de toutes les délégations.

La Jamaïque réaffirme fermement son attachement à l'ONU et au processus multilatéral. Nous persistons dans notre engagement constant à tous les niveaux, y compris notre appui aux activités de l'Autorité internationale des fonds marins.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion de rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour sa conduite remarquable des travaux de l'Organisation au cours des dix dernières années. Il a fait face aux défis de notre temps. Il a recalibré la fonction de Secrétaire général de manière à lui donner le visage, la voix et la conscience de la communauté internationale. Il a convié à l'ONU la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Il a fait appel à des spécialistes éminents dans une série de disciplines et les a intégrés dans la fonction publique internationale. Il a multiplié les possibilités de consultation et de dialogue. Nous lui souhaitons plein succès pour l'avenir.

La Jamaïque espère qu'un processus transparent et inclusif permettra à notre Organisation de se doter d'un nouveau Secrétaire général qui jouira de la confiance de tous les Membres de l'Organisation.

M. Savarin (Dominique) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter S. E. M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa et son pays, Bahreïn, de son élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu qu'elle poursuivra efficacement le chemin tracé par son prédécesseur, S. E. M. Jan Eliasson, de Suède. M. Eliasson mérite particulièrement notre reconnaissance pour la compétence et le dévouement avec lesquels il a présidé la soixantième session et favorisé l'obtention de résultats positifs, que nous avons constatés jusqu'à présent dans le cadre de la réforme de l'ONU.

Je voudrais aussi rendre hommage à S. E. M. Kofi Annan pour sa remarquable carrière de fonctionnaire international, en particulier pour le travail qu'il a accompli pendant 10 ans en tant que Secrétaire général. Sa sagesse et son attachement infaillible au multilatéralisme ont grandement contribué à la redynamisation de l'ONU. Il restera sans aucun doute dans nos mémoires pour avoir, sans relâche, promu les droits de l'homme, pour avoir ménagé à la société civile et au secteur privé une place au sein de l'ONU et pour son esprit visionnaire quant à l'avenir de l'ONU dans l'ordre mondial actuel. Nous tenons à le remercier pour les services très utiles qu'il a rendus à cette Organisation et à ses États Membres. Nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures.

Le Sommet mondial de l'an dernier a marqué le début du processus de refonte de l'ONU afin de rendre l'Organisation plus adaptée et plus sensible aux multiples dangers qui, en ce début de siècle, menacent la paix et la sécurité dans le monde. Le Document final du Sommet fait clairement apparaître le compromis historique auquel les États Membres ont abouti autour d'un grand nombre de principes fondamentaux et des mesures à prendre pour s'attaquer à la myriade de problèmes qui submergent la planète. Surtout, nous avons renouvelé l'engagement pris au début du millénaire : combattre le fléau de la pauvreté et améliorer les conditions de vie des millions de personnes qui vivent dans le dénuement total. Aujourd'hui, notre tâche consiste à préciser la manière dont la communauté internationale peut davantage concourir à la réalisation des objectifs mondiaux, qui sont : faire reculer la pauvreté, instaurer la paix et obtenir le développement de l'humanité tout entière.

La dynamique du monde actuel, qui est soumise à d'immenses forces évolutives, nous a contraints à accepter la dure réalité qu'aucune nation ne peut prospérer en vase clos et que les problèmes auxquels

nous sommes confrontés exigent une réponse concertée à l'échelle mondiale. Il faut donc que nous réaffirmions tous avec force le rôle central de l'ONU dans la gestion des problèmes mondiaux. La Dominique est pleinement acquise à la revitalisation de l'ONU et à l'application universelle de ses idéaux, surtout concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que la promotion de la coopération internationale dans le règlement des problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires.

Nous saluons les progrès accomplis dans la réalisation des engagements auxquels les dirigeants de la planète ont souscrit l'an dernier. Maintenant que la Commission de consolidation de la paix a été mise en place, il existe de formidables possibilités de tisser des liens concrets entre le règlement des conflits et le développement. Nous espérons que le Conseil des droits de l'homme nouvellement créé restera concentré sur sa mission et qu'il évitera de tomber dans la politisation qui est à l'origine de la disparition de son prédécesseur. Le Conseil des droits de l'homme a pris un départ honorable en adoptant la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, donnant ainsi une forte impulsion aux aspirations de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones, que le Commonwealth de Dominique, rare pays des Caraïbes à compter une vigoureuse population autochtone, a invariablement appelé de ses vœux. C'est pourquoi nous prions l'Assemblée générale de souscrire sans réserve à l'adoption de cette déclaration par consensus.

Situé dans une région en proie aux ouragans, aux secousses sismiques et aux éruptions volcaniques, le Commonwealth de Dominique se réjouit tout particulièrement de la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui, selon nous, renforcera de façon notable la capacité de réaction de l'ONU devant la fréquence accrue des catastrophes naturelles, conséquence des changements climatiques et du réchauffement planétaire. Nous, les États Membres, sommes maintenant tenus de contribuer à la constitution de ce Fonds tout en prenant des dispositions pour juguler les changements climatiques et réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Il y a lieu de féliciter les États Membres des avancées réalisées dans un petit nombre de domaines essentiels pour la revitalisation de l'ONU. Ainsi, premièrement, des progrès ont été accomplis dans les réformes du Secrétariat et de la gestion, ce qui, nous

l'espérons, rendra les activités de l'ONU plus transparentes et plus responsables. Deuxièmement, le 26 août 2006, la touche finale a été apportée à un nouveau traité qui protège les droits des personnes handicapées. J'ai d'ailleurs le plaisir d'annoncer que mon gouvernement a l'intention de signer et de ratifier ce traité. Nous pensons qu'il constitue une base solide pour faire disparaître les discriminations à l'encontre des personnes handicapées.

En outre, le 8 septembre 2006, l'Assemblée générale a adopté la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons ainsi rendu un modeste hommage aux innombrables victimes du terrorisme international et montré notre volonté de combattre ce fléau où qu'il sévise. Il reste à poursuivre l'élaboration d'une convention de lutte contre le terrorisme.

Mon pays continue de progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en dépit des nombreux obstacles rencontrés. Après le terrible coup porté à notre économie par les décisions du mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce, qui a pour ainsi dire anéanti notre industrie bananière, nous avons dû opérer des ajustements budgétaires drastiques pour faire face au niveau intolérable de la dette. Les immenses sacrifices consentis par le peuple dominicain ont permis d'enregistrer une croissance économique modérée et de consolider la reprise. En revanche, la flambée des prix pétroliers a gravement compromis ces modestes progrès. Aussi l'effort national est-il axé sur l'exploitation des sources d'énergie renouvelables de substitution, comme l'énergie hydraulique, éolienne et géothermique.

L'évolution de la situation mondiale n'est guère encourageante. L'échec du Cycle de négociations de Doha pour le développement risque de marginaliser davantage les petits États insulaires en développement, comme la Dominique, dans le système commercial international. Le commerce est un aspect central des priorités internationales ayant le potentiel de consolider la croissance économique, de réduire notre dépendance à l'égard d'une aide de plus en plus faible et de permettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des aspirations au développement des petites économies vulnérables.

Mais pour cela, il faut que le système commercial international admette l'absence de conditions égales

pour tous, même parmi les pays en développement, du fait qu'ils varient par la taille, le degré de vulnérabilité et le niveau de développement. Il y a des pays en développement qui sont vastes, d'autres qui sont de taille modeste, d'autres encore qui sont minuscules. À cela s'ajoutent les pays les moins avancés, grands ou petits. Quand, de surcroît, les petits États en développement sont insulaires, leur vulnérabilité s'en trouve décuplée. Car, hormis l'accès aux marchés, les petits États insulaires en développement nécessitent un niveau de financement accru pour améliorer leurs capacités commerciales et productives ainsi que des règles commerciales adaptées à leurs désirs de développement. À cet égard, les petites économies vulnérables et les pays les moins avancés ont de toute urgence besoin d'un système commercial qui reconnaisse leur vulnérabilité et qui leur réserve un traitement spécial et privilégié. Ainsi, ils tireront avantage de leur participation au système mondial, et le processus en résultera plus juste et équitable.

De plus en plus, la coopération Sud-Sud revêt une importance vitale pour les pays comme le Commonwealth de Dominique, dans la mesure où les pays développés ont tendance à ne plus honorer leur promesse de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au développement. La coopération Sud-Sud avec la Chine, Cuba, la Libye, le Nigéria, la Trinité-et-Tobago et le Venezuela a des effets positifs sur le développement de nos ressources humaines, la revitalisation de notre infrastructure et la mise en œuvre du programme d'investissement de notre secteur public. Nous pensons que les pays développés pourraient redoubler d'efforts pour nous aider à tenir les engagements pris dans le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement ainsi que dans la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre dudit programme. Comprenant à quel point il est crucial d'intensifier l'intégration régionale, nous avons décidé cette année, au sein de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du Marché commun des Caraïbes, de progresser vers l'instauration du marché et de l'économie uniques de la CARICOM. Nous pensons qu'il s'agit d'une étape majeure pour maximiser les échanges commerciaux et le développement de la région tout en réduisant au minimum les effets négatifs de la mondialisation dont nous risquons de pâtir en tant que petites économies vulnérables. Nous attendons avec impatience le concours de la communauté des donateurs dans cet important effort.

Les relations de bon voisinage constituant un aspect majeur de notre politique étrangère, c'est sur cette base que nous nous évertuons à bâtir et à consolider les rapports que nous entretenons avec tous les pays du grand bassin des Caraïbes, dont Cuba, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela. Nous croyons dans la vertu de relations harmonieuses et amicales avec tous nos voisins. Il ne faut pas compter sur nous pour en privilégier l'un au détriment de l'autre, mais plutôt nous considérer comme un pont dans le bassin des Caraïbes. Les différends maritimes et frontaliers qui règnent dans notre région et, en particulier, entre des États membres de la CARICOM et nos voisins de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, se règlent mieux dans un climat d'amitié et de coopération, grâce aux bons offices de l'ONU, de l'Organisation des États américains et d'autres instances capables de régler ces différends.

L'année 2007 marquera le bicentenaire de l'abolition de la traite des esclaves transatlantique dans l'ancien Empire britannique. Nous nous attendons à ce que l'Assemblée générale commémore cet événement historique. Les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du Marché commun des Caraïbes présenteront à l'Assemblée générale un projet de résolution dans ce sens et comptent sur le soutien de tous les États Membres de l'ONU.

Nous saluons le retour d'un gouvernement constitutionnel en Haïti, premier pays à s'être délivré du colonialisme et de l'esclavage en déclarant son indépendance. Nous nous engageons à coopérer étroitement avec le Président René Garcia Préval et son gouvernement aux fins du développement. Nous nous félicitons également de ce que le Gouvernement des États-Unis ait récemment annoncé qu'il allait s'engager en faveur d'Haïti à hauteur de 492 millions de dollars sur trois ans et que le Gouvernement canadien se soit lui engagé sur un montant de 100 millions de dollars annuels. Nous apprécions grandement les nombreuses promesses d'assistance à la reconstruction d'Haïti faites par divers donateurs bilatéraux et multilatéraux, et nous voudrions insister sur la nécessité que ces promesses donnent lieu à des décaissements à échéance régulière afin de donner au Gouvernement haïtien la possibilité d'améliorer l'infrastructure matérielle et sociale du pays et la qualité de vie de la population de cet État membre de la CARICOM.

La situation en Iraq, en Afghanistan, au Liban, au Darfour et au Moyen-Orient continue de monopoliser

notre attention. En ce qui concerne les dégâts regrettables entraînés par la guerre entre Israël et le Hezbollah, nous pensons que la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité constitue une base solide pour une relation future pacifique entre Israël et le Liban et nous exhortons les deux pays ainsi que les États voisins à respecter les dispositions de cette résolution. Le Commonwealth de Dominique a déjà indiqué devant cette enceinte que la seule solution au conflit israélo-palestinien est la création d'un État palestinien souverain et indépendant aux côtés de l'État d'Israël, tous deux dotés de frontières sûres et défendables, reconnues par la communauté internationale.

La situation au Darfour est très préoccupante et la communauté internationale doit agir immédiatement. Nous saluons la décision prise par l'Union africaine de renouveler le mandat de sa Force de maintien de la paix, et nous demandons instamment au Gouvernement soudanais de revenir sur son opposition au déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies en appui aux efforts de l'Union africaine visant à fournir protection et sécurité à la population du Darfour, ce qui est une condition indispensable à un règlement durable des problèmes sous-jacents qui ont donné lieu au conflit.

Enfin, je voudrais indiquer que ma délégation souhaite que la soixante et unième session, placée sous la direction de M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, soit un succès. Nous espérons que les préoccupations relatives au développement seront une nouvelle fois la priorité absolue de l'Assemblée générale et que nous pourrions promouvoir de manière plus efficace la paix et la sécurité, éliminer le terrorisme, et par-dessus tout atténuer la pauvreté. Nous devons également nous employer à faire avancer le programme de réforme du système des Nations Unies, y compris la réforme du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Nous pouvons gagner si nous agissons ensemble et de manière responsable. Soutenir le multilatéralisme et les idéaux des Nations Unies doit rester notre priorité.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ismael Mohamoud Hurreh, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République somalienne.

M. Hurreh (Somalie) (*parle en anglais*) : J'ai grand plaisir à voir une ressortissante du Bahreïn, pays frère, présider cette importante session de l'Assemblée générale. Par son habile direction, M^{me} Haya Rashed

Al-Khalifa contribuera à n'en pas douter à promouvoir le dialogue et l'harmonie alors même que les conflits se multiplient aux quatre coins du monde. Nous sommes sûrs qu'elle saura guider les délibérations de l'Assemblée générale.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier à son prédécesseur, M. Jan Eliasson, pour son engagement et ses talents diplomatiques, qui lui ont permis de gérer efficacement les délibérations de cette Assemblée. De même, nous voudrions saluer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les immenses efforts qu'il a déployés et les louables services qu'il a rendus tout au long de son mandat pour ce qui est de promouvoir le maintien de la paix et de la sécurité et la coopération internationale.

Je voudrais en premier lieu donner à l'Assemblée certains détails sur la situation qui règne actuellement en Somalie. La formation du Gouvernement fédéral de transition a résulté de la réussite du processus de paix et de réconciliation, qui s'est déroulé à Nairobi (Kenya) en 2004 et qui a fourni une occasion sans pareille de mettre un terme à la crise politique somalienne. La population somalienne s'est grandement réjouie qu'un règlement général du conflit ait finalement été trouvé.

La promotion et la consolidation de la paix et de la stabilité exigent un engagement indéfectible de la communauté internationale, qui doit venir étayer les propres efforts d'édification de la nation déployés par le Gouvernement fédéral de transition. Malheureusement, en raison de circonstances que nous ne comprenons pas pleinement, la communauté internationale a tardé à réagir pour soutenir le nouveau Gouvernement face aux énormes difficultés auxquelles il était confronté. En conséquence, une occasion a été manquée, ce qui a entraîné la poursuite de la violence et du conflit.

Paradoxalement, la passivité de la communauté internationale a aussi ouvert la voie aux seigneurs de guerre et autres groupes armés, leur permettant de tirer parti du vide politique et d'asseoir et consolider leur puissance et leur autorité clanique dans la capitale, Mogadiscio, et ses environs.

Bien qu'ils aient eu le privilège de détenir des portefeuilles ministériels importants au sein du nouveau Gouvernement, les seigneurs de guerre ont poursuivi leur plan secret visant à promouvoir leurs intérêts personnels et leurs ambitions politiques en maintenant le chaos en Somalie.

Il convient de garder en mémoire que les seigneurs de guerre et l'Union des tribunaux islamiques (UTI) avaient à l'origine uni leurs forces et leur rhétorique politique en tant qu'alliance d'opposition au Gouvernement fédéral de transition. Ces deux groupes ont été encouragés par l'hésitation de la communauté internationale à rapidement venir en aide au nouveau Gouvernement somalien et par la poursuite de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie par l'ONU. Toutefois, l'UTI s'est rapidement aperçue que les seigneurs de guerre voyaient leur popularité diminuer parmi la majorité des Somaliens.

Le Gouvernement fédéral de transition, bien que sceptique, a néanmoins alors répondu positivement à l'initiative prise par la Ligue des États arabes de convoquer des pourparlers de paix et d'aplanir les divergences entre les parties. Les deux premières séries de ces pourparlers de paix se sont déroulées avec succès à Khartoum, et les deux parties se sont accordées sur les principes généraux et sur certaines questions préliminaires pour le prochain cycle de négociation, prévu à Khartoum en octobre 2006.

Toutefois, l'UTI a continué de consolider son emprise en toute hâte et ses intentions cachées se révèlent rapidement à la population somalienne et à la communauté internationale. À cet égard, l'on rappellera que l'UTI continue, en toute impunité, d'étendre sa mainmise et ses attaques sur de nouveaux districts hors de Mogadiscio, en particulier Jowhar et Balad, ainsi que sur d'autres zones adjacentes. Le dernier épisode de l'expansion territoriale de l'UTI a été la malencontreuse attaque armée et la prise de la ville de Kismayo, en violation flagrante de l'Accord de paix de Khartoum.

Il convient également de relever que le Président du Gouvernement fédéral somalien de transition, M. Abdullahi usuf Ahmed, a survécu à une tentative d'assassinat sélectif perpétrée le 18 septembre 2006. Mon gouvernement est convaincu que ce crime odieux est un acte de terrorisme destiné à saper et à saboter le processus de paix en Somalie et qu'il doit être condamné avec la plus grande fermeté. Cet attentat odieux a causé la mort de plusieurs personnes, notamment du frère du Président. Nous tenons à manifester notre reconnaissance à toutes les délégations et organisations qui ont exprimé leurs condoléances et condamné cet acte.

Tous ces événements sont inquiétants et perturbants, et la situation se détériore de façon

alarmante et précipitée. Elle demeure une menace considérable à la paix qui a été instaurée, ce qui a de graves répercussions sur la sécurité et la stabilité de la région.

En dépit de toutes ces violations de l'Accord de paix, le Gouvernement fédéral de transition reste attaché à la voie du dialogue et de la négociation avec l'Union des tribunaux islamiques et les organisations de la société civile concernées. Mais cette attitude positive ne persistera pas si l'Union des tribunaux islamiques s'obstine à mener une stratégie agressive d'attentats et d'expansion territoriale.

Comme je l'ai déclaré, l'absence d'ordre public, l'escalade de la violence et leur corollaire, l'effondrement de l'autorité centrale, sont les principales causes du chaos et de l'anarchie qui règnent en Somalie. C'est pourquoi le Gouvernement fédéral de transition a pour objectif principal de lancer un programme efficace et ciblé visant à rétablir les institutions, afin d'assurer la paix et la bonne gouvernance, ce qui permettra de rétablir la normalité et la stabilité dans le pays. Dès lors, nous demandons avec insistance à la communauté internationale de faire montre de volonté politique et de s'engager à redoubler d'efforts pour fournir au Gouvernement fédéral de transition l'appui politique, financier et technique nécessaire pour surmonter cette éprouvante période de transition.

Il va sans dire que l'absence d'institutions gouvernementales opérationnelles et efficaces, capables de faire respecter l'ordre public, est la cause sous-jacente du conflit somalien, qui dure depuis 14 ans. Dans l'état actuel des choses, la Somalie a besoin d'urgence d'un appui substantiel et immédiat pour créer un environnement propice à la paix et à la sécurité, qui est, en substance, la condition essentielle de la reconstruction et du redressement économique.

Les difficultés économiques auxquelles le Gouvernement fédéral somalien de transition est confronté sont redoutables. L'effondrement de l'État somalien en 1991 a entraîné la destruction à grande échelle des institutions gouvernantes et de celles chargées de la gestion, que le Gouvernement fédéral de transition est en train de rétablir dans le cadre de ses programmes de reconstruction postérieure au conflit.

Il est profondément troublant de relever que plus d'un demi-million d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies évitables, le paludisme étant la première cause de décès. En outre,

plus de 100 000 femmes meurent chaque année de complications survenues pendant la grossesse ou de l'accouchement. En dépit de toutes ces difficultés, les programmes de redressement économique et social du Gouvernement fédéral de transition n'ont reçu pratiquement aucune aide des donateurs internationaux, du moins pas à la mesure des besoins énormes du peuple somalien. Pendant trop longtemps, la Somalie a été abandonnée à son combat et les conséquences négatives en ont été gigantesques.

La Somalie peut aspirer à réunir les conditions suffisantes d'une croissance économique soutenue, en tirant parti de son énergie capital social et humain. Néanmoins, pour assurer la réussite et la viabilité du programme de reconstruction et de développement, il est nécessaire que la communauté internationale appuie les efforts déterminés du Gouvernement fédéral de transition pour exercer son autorité administrative et accroître sa compétence aux niveaux fédéral et régional et au niveau des districts. La situation exige une approche basée sur un partenariat participatif de grande envergure au sein de la famille des nations, et une assistance technique pour mettre en place des institutions efficaces qui tirent parti de la capacité d'adaptation et du potentiel du peuple somalien.

Pour en venir aux secours nécessaires, il faut souligner qu'environ 1,8 million de Somaliens ont toujours besoin d'une aide humanitaire d'urgence et d'un appui pour l'obtention de moyens de subsistance. Devant l'ampleur de la tâche, ma délégation demande instamment à l'organisation mondiale et à la communauté des donateurs de réagir positivement, généreusement et surtout de façon concertée afin de satisfaire aux besoins humanitaires de la Somalie et d'éviter une catastrophe aux proportions énormes.

Dans le but de stabiliser la Somalie et de neutraliser les sources d'insécurité, le Gouvernement a mis en place un plan de sécurité nationale et de stabilisation bien ordonné. Tant par son concept que dans son exécution, le plan adopte une approche considérant dans leur ensemble la nature et l'ampleur de l'insécurité régnant dans le pays. En ce qui concerne son application, le plan tient compte des dimensions locales, régionales et internationales. En conséquence, pour son application, il envisage le déploiement d'efforts conjoints et concertés aux niveaux local, régional et international. Cela étant, la réalisation de ce plan restera hors de portée tant que le Gouvernement demeure fragile et qu'il est incapable de prendre les

mesures qui s'imposent et de faire respecter les lois conformément à la Charte fédérale de transition.

Le Gouvernement fédéral de transition salue tous les efforts que la communauté internationale déploie actuellement pour faire face aux nouveaux problèmes et aux nouvelles réalités de la Somalie. Il est important de relever que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine ont désormais mis au point les détails et les éléments saillants de la mission de soutien de la paix de l'IGAD en Somalie (IGASOM). À l'échelle internationale, il est également gratifiant de constater que le Groupe de contact international sur la Somalie, qui vient d'être créé, a tenu sa deuxième réunion à Bruxelles pour trouver les moyens d'accroître l'efficacité de l'engagement et de l'appui de la communauté internationale en Somalie. En outre, le Conseil de sécurité de l'ONU est en train d'examiner les problèmes de sécurité constatés en Somalie, notamment la levée de l'embargo de l'ONU sur les armes et le déploiement de l'IGASOM en Somalie.

Toutes ces activités combinées aux niveaux régional et international démontrent l'attention et l'intérêt accrus que suscite la Somalie. Néanmoins, il reste à voir si toutes ces initiatives peuvent être convenablement coordonnées et orientées de manière à aider efficacement le Gouvernement fédéral de transition à mener à bien la tâche ardue de stabiliser le pays. Pour être utiles et efficaces, les contributions de la communauté internationale doivent se concentrer en priorité sur la question fondamentale du renforcement des capacités des institutions du Gouvernement fédéral de transition, en particulier dans le secteur de la sécurité.

Il est impératif que les mesures spécifiques suivantes soient prises d'urgence.

Premièrement, l'embargo de l'ONU sur les armes doit être réexaminé favorablement et levé par le Conseil de sécurité. Deuxièmement, la mission de soutien de la paix de l'IGAD en Somalie doit être déployée, comme l'ont décidé l'Union africaine et l'IGAD. Troisièmement, les forces de sécurité nationale doivent être officialisées, entraînées et équipées. Quatrièmement, le programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration doit être mis en œuvre dans toute la Somalie.

De même, il est aussi extrêmement important de faire reposer l'administration publique somalienne sur des bases solides et de recruter et former un nombre

limité de fonctionnaires pour les divers organes du secteur public. Il faut mettre en place des administrations régionales et aussi concevoir et mettre en œuvre la restructuration fédérale, conformément à la Charte fédérale de transition. Enfin, il faut se consacrer dans l'immédiat à la rédaction de la constitution fédérale permanente de la Somalie, de manière à préparer le terrain à l'organisation d'élections libres et équitables à l'expiration de la période de transition.

Ces propositions ont pour but le rétablissement de la paix et de la stabilité afin d'aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre en place des institutions opérationnelles et efficaces, capables de fournir à la population les services de base essentiels. Sans cela, la Somalie sera une fois encore plongée dans un nouveau cycle de violence et d'anarchie.

Nous partageons le souhait exprimé par de nombreuses délégations de voir l'ONU redonner une nouvelle vigueur à son rôle et renforcer ses capacités, pour devenir un acteur plus dynamique et plus efficace. Elle pourrait alors garantir la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte, afin de faire en sorte que la paix règne dans le monde et que la coopération internationale s'impose pour le bien de l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kenzo Oshima, Chef de la délégation du Japon.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter S. E. M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, et à lui souhaiter plein succès dans l'exécution de son mandat. Je tiens aussi à rendre un vibrant hommage à S. E. M. Jan Eliasson, qui a présidé de manière remarquable les travaux de la dernière session. Les remerciements sincères du Japon vont également au Secrétaire général Kofi Annan pour son dévouement et ses nombreuses réalisations dans la conduite des travaux de cette Organisation au cours de la décennie écoulée.

Le Japon félicite la République du Monténégro à l'occasion de son adhésion à l'Organisation des Nations Unies en tant que 192^e État Membre.

Il y a 50 ans, en décembre 1956, de cette tribune même, le Ministre des affaires étrangères japonais d'alors, Mamoru Shigemitsu, a déclaré que notre nation était grandement honorée et profondément ravie de devenir le 80^e État Membre de l'ONU, et il a affirmé

la ferme volonté du Japon de contribuer à la réalisation des nobles objectifs de cette Organisation.

Depuis lors, le Japon a travaillé avec ardeur, en tant que nation éprise de paix, pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive; pour appuyer les efforts des Nations Unies en faveur de la paix et de la stabilité dans le monde, par exemple dans le cadre des opérations de maintien de la paix; et pour contribuer au développement et à la prospérité dans le monde. Le peuple japonais est fier des contributions qu'il a apportées à l'ONU au fil des ans.

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont nettement différents de ceux d'il y a 50 ans. Mais les objectifs communs de l'humanité pour lesquels l'ONU a lutté et lutte encore – la paix, le développement et les droits de l'homme – n'ont pas changé. Le Japon réaffirme son attachement aux engagements qu'il a souscrits au moment de son adhésion et, s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise depuis, il compte maintenir son élan dans ses efforts pour atteindre ces buts.

En tant qu'États Membres, nous sommes responsables non seulement des actions que nous menons, mais aussi de notre inaction. Au sein de l'ONU, c'est le Conseil de sécurité qui est chargé de la responsabilité de répondre par une action rapide et décisive aux situations de crise. Cet été, la capacité de la communauté internationale de préparer une réponse collective dans le cadre du Conseil de sécurité a été mise à l'épreuve à plusieurs reprises. Je voudrais citer trois événements majeurs auxquels le Conseil a réagi : les lancements de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, le problème lié au nucléaire iranien et le conflit au Liban.

Après le lancement de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée le 4 juillet, le Conseil de sécurité a adressé, par une décision unanime exprimée dans la résolution 1695 (2006), un message très ferme, au nom de la communauté internationale tout entière, condamnant cette action répréhensible. Conformément à cette résolution, tous les États Membres doivent désormais prendre des mesures concrètes indiquées dans le texte de celle-ci, et exhorter vivement la République populaire démocratique de Corée à appliquer la résolution, pleinement et sans tarder. Dans ce contexte, le Japon a présenté le 19 septembre une série de mesures destinées à prévenir le transfert de ressources

financières à la République populaire démocratique de Corée, et ce en plus des strictes mesures de contrôle des exportations en place depuis longtemps.

En outre, le Japon continuera de déployer un maximum d'efforts pour que le problème nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que la question des enlèvements, soient réglés de façon globale et conformément à la Déclaration de Pyongyang, de 2002.

En ce qui concerne le problème du nucléaire iranien, nous sommes convaincus que l'adoption de la résolution 1696 (2006) représentera un pas important vers un règlement pacifique de cette question par la voie de négociations diplomatiques. Le Japon exhorte vivement l'Iran à se conformer pleinement à la résolution en cessant promptement toute activité liée à l'enrichissement de l'uranium et à revenir au processus de négociation.

Pour ce qui est de la récente crise au Liban, le Japon s'est félicité de l'adoption de la résolution 1701 (2006) par le Conseil de sécurité et il appuie les efforts en cours en vue de son application. Cependant, le long processus de négociation qu'il a fallu pour aboutir à cette résolution nous a rappelé une fois encore combien il est important que le Conseil soit capable de réagir de façon non seulement complète mais aussi rapide dans ce type de situation de crise. Ce n'est jamais une tâche facile, mais nous devons toujours nous y employer.

En réponse à certains événements récents ayant eu une incidence sur la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité est parvenu à prendre des décisions concrètes concernant des actions à mener par les États Membres. Le Japon est heureux d'avoir joué un rôle actif dans ce processus en tant que membre du Conseil, et nous comptons coopérer étroitement avec d'autres États Membres au suivi de ces résolutions.

Dans les pays et régions qui sortent de conflits, la clef de la réalisation d'une paix et d'une prospérité durables réside dans la consolidation de la paix et la mise en place des fondements de l'édification d'une nation. Il est encourageant de voir l'action concertée que mène actuellement la communauté internationale en vue de la consolidation de la paix et de l'édification d'une nation dans un certain nombre de pays et de régions.

L'Iraq en est un exemple. Bien que le pays soit actuellement sous l'emprise de graves difficultés, nous

avons bon espoir de voir l'Iraq les surmonter, se développer en tant qu'État démocratique et stable, et prospérer en tant que membre responsable de la communauté internationale. Le Pacte international pour l'Iraq, qui vise à établir un nouveau type de partenariat entre l'Iraq et la communauté internationale, va aider à accélérer la reconstruction du pays. Le Japon compte prendre part pleinement à ces initiatives internationales.

En Afghanistan, le Japon apporte aussi un appui actif à la reconstruction et au développement du pays, y compris en tant que donateur de premier plan. Nous avons dirigé les efforts de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) en collaboration avec l'ONU, et, depuis la conclusion réussie du processus de DDR, nous sommes à la tête des projets visant à dissoudre les groupes armés illégaux.

En ce qui concerne le Timor-Leste, le Japon espère que la mission des Nations Unies nouvellement créée apportera un appui efficace aux efforts d'édification nationale du pays. En tant que pays pilote pour le Timor-Leste au Conseil de sécurité, le Japon continuera à prendre des initiatives pour promouvoir la paix et la stabilité et permettre un rétablissement rapide de l'état de droit dans ce pays.

En Afrique, d'une façon générale, nous voyons la situation du continent évoluer vers moins de conflits et davantage de paix. La conférence ministérielle sur la consolidation de la paix, qui s'est tenue dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) en février de cette année, a fait plus qu'apporter une contribution intellectuelle à la compréhension de la consolidation de la paix après le conflit, mais a aussi renforcé la volonté et la solidarité des États africains en matière de consolidation de la paix. Le Japon, pour sa part, a accru son aide à la consolidation de la paix en Afrique, en accordant une attention particulière au Soudan, à la région des Grands Lacs et à l'Afrique de l'Ouest.

Sur cette toile de fond, la création de la Commission de consolidation de la paix constitue un jalon important dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons veiller à ce que les travaux de la Commission se traduisent en un appui tangible et concret qui soit une valeur ajoutée aux efforts de consolidation de la paix dans les pays se relevant d'un conflit, et contribuent ainsi à changer le cours des choses sur le terrain. Le Burundi et la Sierra

Leone, les deux premiers pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, auront valeur de test, un test auquel nous ne devons pas échouer. Le Japon a accordé 20 millions de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix et entend participer activement aux travaux de la Commission.

La consolidation de la paix après un conflit exige des connaissances et des compétences dans un vaste ensemble de domaines, notamment la surveillance du cessez-le-feu, l'aide aux réfugiés, le renforcement des administrations et du système judiciaire et la reconstruction et le développement. Nos experts œuvrent dans les pays asiatiques pour leur apporter une assistance à la consolidation de la paix, par exemple, pour la création de systèmes juridique et judiciaire. Afin de renforcer encore davantage notre coopération dans ce domaine, nous sommes en train d'examiner des mesures concrètes pour former des civils non seulement japonais mais également des ressortissants d'autres pays asiatiques. Nous prévoyons qu'un jour, des civils formés dans mon pays œuvreront côte à côte en tant que coartisans asiatiques de la paix, notamment, par exemple, en Afrique.

Les conflits régionaux continuent de constituer des défis graves. De plus, comme l'a souligné plus tôt le Secrétaire général du haut de cette tribune, il est préoccupé par « certains, apparemment enclins à fomenter une nouvelle guerre des religions » (*A/61/PV.10*, p. 2). Alors que la pauvreté représente toujours le principal fléau dans de nombreux pays en développement, la mondialisation a également mis en évidence les questions transnationales telles que le terrorisme, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement. Il est clair qu'il reste encore à la communauté internationale beaucoup de chemin à parcourir pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pour régler ces questions, il est indispensable de faire preuve de tolérance et de compassion et de resserrer la coopération internationale; et, au centre des efforts concertés de la communauté internationale, il faut une Organisation des Nations Unies renforcée. Parallèlement, ces efforts doivent également être renforcés par de nouveaux concepts. Le Japon s'est fait l'avocat de la sécurité humaine en tant que concept qui met l'accent sur l'importance de protéger les êtres humains des menaces qui pèsent sur leur vie et leur dignité, ainsi que sur la valeur de leur autonomisation. Avec d'autres pays intéressés, nous promouvons la sécurité humaine

et la démarche fondée sur celle-ci pendant cette session de l'Assemblée générale.

Avec la sécurité humaine, le respect du contrôle de leur développement par les pays en développement eux-mêmes, sur la base de la bonne gouvernance, doit être un pilier qui sous-tend la stratégie de réduction de la pauvreté par le biais de la croissance économique. Étant donné ces principes, le Japon a l'intention de renforcer son aide au développement pour contribuer à la réalisation des OMD, en mettant scrupuleusement en œuvre les engagements qu'il a pris l'année dernière d'augmenter le volume de son aide publique au développement (APD) de 10 milliards de dollars sur une période de cinq ans et de doubler son APD à l'Afrique sur une période de trois ans. En ce qui concerne les échanges commerciaux, le Japon fera tout son possible pour que le Cycle de négociations de Doha pour le développement de l'Organisation mondiale du commerce reprenne rapidement et soit couronné de succès.

L'étroite coopération internationale est essentielle dans notre lutte contre le terrorisme. À cet égard, le Japon se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288) et appelle à conclure rapidement les négociations sur une convention générale sur le terrorisme international.

La santé est un autre domaine dans lequel le Japon a beaucoup œuvré en coopération avec la communauté internationale, notamment dans les efforts de lutte contre la grippe aviaire et les pandémies grippales et le VIH/sida. Le Japon reconnaît l'importance des activités menées par l'Organisation mondiale de la santé et renforcera davantage sa coopération avec cette organisation, notamment en Afrique.

Comme cela est souvent souligné, la paix, le développement et les droits de l'homme sont liés et se complètent. La propre expérience du Japon au cours des 60 années qui se sont écoulées depuis la Seconde Guerre mondiale constitue un témoignage éloquent à cet égard. Nous attendons beaucoup du Conseil des droits de l'homme récemment créé et comptons sur lui pour ouvrir une nouvelle page dans la promotion du respect des droits de l'homme. En tant que membre, le Japon jouera un rôle constructif au Conseil. Le Japon appuie également l'adoption rapide du projet de convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et du

projet de convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

L'Organisation des Nations Unies a de grandes responsabilités, dans le monde d'aujourd'hui et de demain, en tant qu'instrument mondial indispensable pour régler les conflits, consolider la paix, écarter les nouvelles menaces mondiales et poser les fondations de la prospérité. Pour remplir cette mission, elle doit être efficiente et efficace, tout en étant responsable et largement représentative dans ses décisions et opérations. La réforme de la structure de l'Organisation et de son fonctionnement sont, par conséquent, d'une importance critique. En septembre de l'année dernière, les dirigeants ont exprimé leur détermination à réaliser une réforme globale de cet organe universel. Un an plus tard, des progrès encourageants ont été réalisés, notamment la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme. Cependant, il reste à réaliser, dans le programme de réforme institutionnelle, la réforme du Conseil de sécurité.

Il est possible qu'un petit nombre trouve qu'il est dans son intérêt de laisser la composition du Conseil de sécurité identique à celle de 1945. Il est cependant évident que personne n'a à gagner de la crédibilité décroissante que l'absence de réforme peut entraîner. L'appel lancé en vue de faire du Conseil un organe plus efficace, plus représentatif et plus transparent qui puisse répondre aux exigences du nouveau siècle n'est pas que simple rhétorique; c'est un appel réel et urgent. Une majorité écrasante d'États Membres, le Japon y compris, sont d'accord pour dire que la communauté internationale doit aborder et mettre en œuvre la réforme avec un sentiment d'urgence, et le Japon est déterminé à continuer de prendre l'initiative dans cette entreprise d'une importance critique. Les États Membres ont à présent besoin d'une nouvelle proposition relative à la réforme du Conseil de sécurité – qui soit à la fois créative et convaincante – afin de se prononcer rapidement pendant cette session de l'Assemblée générale. Parallèlement, il faut également s'attaquer à d'autres domaines importants de la réforme. Il nous faut obtenir des résultats concrets dans la réforme de la gestion si nous voulons montrer que l'Organisation des Nations Unies est capable de se réformer. Nous espérons également qu'un dialogue constructif sera engagé sur la question de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, sur la base

du rapport du Groupe de haut niveau qui sera publié à la fin de l'année.

À cet égard, je rappellerais également aux États Membres que les dirigeants mondiaux ont décidé l'année dernière de supprimer de la Charte des Nations Unies les clauses relatives aux « États ennemis », qui sont depuis longtemps obsolètes. C'est là une autre indication du fait que l'Organisation des Nations Unies est prête à oublier le passé pour entrer dans la nouvelle ère.

Ayant apporté une importante contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création, le Japon s'est acquitté de manière exemplaire de ses devoirs d'État Membre, notamment en ce qui concerne les contributions statutaires. Néanmoins, nous sommes fermement convaincus que l'Organisation des Nations Unies a besoin d'une réforme du barème des quotes-parts – qui soit plus équitable et plus juste et qui prenne dûment en compte le statut et les responsabilités de chaque État Membre. Le Japon œuvrera avec les autres États Membres à établir ce nouveau barème, qui apportera la stabilité financière à l'Organisation.

Notre tâche commune pendant cette soixante et unième session est de poursuivre nos travaux et de traduire dans la réalité les décisions relatives à la réforme prises au Sommet mondial de 2005. Unissons à nouveau nos forces et créons une Organisation des Nations Unies efficiente et efficace afin que les États Membres puissent mieux répondre aux aspirations et aux attentes de la communauté internationale pour un avenir meilleur.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Aksoltan Ataeva, chef de la délégation du Turkménistan.

M^{me} Ataeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : Je vous remercie sincèrement de me donner la possibilité de m'exprimer à cette tribune et d'adresser à tous les peuples du monde, au nom du Président du Turkménistan, Saparmurat Niyazov, nos meilleurs vœux de paix, de bien-être et de prospérité. Permettez-moi aussi de féliciter M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa pour son élection à la fonction prestigieuse de Présidente, avec toutes les responsabilités qu'il comporte, et de lui souhaiter de réussir à guider au mieux les activités fructueuses de la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Turkménistan, pays neutre qui célèbre cette année le quinzième anniversaire de son indépendance, fonde ses relations internationales sur les principes de l'égalité des droits et de la coopération mutuellement profitable avec tous les États et toutes les organisations internationales. La collaboration avec l'ONU occupe une place à part dans les relations internationales du Turkménistan. Mon pays se réjouit de l'interaction constructive qui prévaut entre les membres de la communauté des nations dans l'élaboration d'approches nouvelles et efficaces visant à préserver et maintenir la sécurité et la stabilité dans le monde et à atteindre les objectifs de développement durable des pays et des peuples.

Plus de 10 ans se sont écoulés depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution sur la neutralité permanente du Turkménistan, le 12 décembre 1995, et pendant toute cette période notre État a démontré en pratique qu'il était, depuis le jour où il a acquis son indépendance, épris de paix et guidé par des principes humanistes.

Je saisis cette occasion pour exprimer, au nom du Président turkmène, nos remerciements au Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, pour son appui à la politique étrangère du Turkménistan et pour ses efforts infatigables au service de l'humanité.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer à juste titre que le Turkménistan, en tant qu'État neutre, a rempli sans défaillance ses obligations internationales. Par ses actions, notre pays fait la preuve de son attachement à la paix, à la coopération et au refus des alliances et des blocs militaires, ainsi qu'à la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et au respect de leur souveraineté et de leur droit de choisir les voies de leur développement.

C'est sur la base de la paix, de l'humanisme et du respect mutuel des intérêts que le Turkménistan aborde les questions de coopération internationale, en accordant la plus haute priorité à l'interaction avec l'ONU et ses structures dans les domaines stratégiques du partenariat. Il est indéniable que l'ONU est depuis longtemps et demeure la plus grande et la plus prestigieuse organisation internationale, qui s'est vu confier un rôle de coordination dans les affaires mondiales et dans laquelle l'humanité place ses espoirs de développement pacifique.

Le Turkménistan se félicite des efforts des Nations Unies, de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en vue d'atteindre les objectifs de

développement durable et de relever les défis lancés par le Sommet mondial de 2005, qui a déterminé comment la communauté mondiale devait aborder les problèmes les plus urgents en ce qui concerne la stabilité et les questions humanitaires, ainsi que le renforcement et l'amélioration des activités de l'ONU.

Nous estimons que les résultats tangibles des efforts collectifs en vue de trouver comment l'ONU peut poursuivre ses travaux au mieux comprennent des mesures pratiques telles que la mise en place de la Commission de consolidation de la paix, la création du Conseil des droits de l'homme et d'autres démarches constructives. L'amélioration des travaux du Conseil de sécurité est de toute évidence l'un des éléments les plus importants d'une réforme complète de l'Organisation. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel de mener cette tâche à bien; elle est rendue nécessaire par les processus objectifs du développement international, de l'interaction croissante entre les États et de la nécessité accrue de combiner les problèmes régionaux et mondiaux.

L'Organisation des Nations Unies est la structure internationale la plus importante; il doit y être tenu compte de tous les facteurs qui sous-tendent les processus du monde. Le Turkménistan est en faveur du renforcement du rôle de l'ONU et de ses principaux organes lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant les problèmes les plus pressants du moment.

Dans ce contexte, notre pays appuie l'élargissement du Conseil de sécurité sur la base de l'accord le plus large possible entre les États Membres de l'ONU. Nous appuyons également le lancement d'un dialogue plus efficace et constructif entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Nous pensons que les progrès se poursuivront en ce qui concerne les réformes entamées à l'ONU. Le Turkménistan se réjouit aussi de l'augmentation du nombre d'États représentés dans les structures et institutions des Nations Unies, tout en insistant sur l'importance de la répartition géographique – c'est conforme aux valeurs fondamentales de notre Organisation.

Le Turkménistan reste fidèle à sa position, qui est d'appuyer un renforcement de l'ONU sur la scène internationale en tant que premier forum international susceptible d'établir un ordre mondial juste et humain. Il est absolument favorable à un accroissement du potentiel de l'Organisation dans le domaine du

maintien de la paix, conformément aux réalités du développement mondial. Par conséquent, notre pays accorde beaucoup d'attention au maintien de contacts étroits avec les institutions spécialisées de l'ONU, dont l'importance ne cesse de croître.

L'une des plus grandes réussites du Turkménistan depuis l'indépendance a été de donner la première place au principe selon lequel chaque nation a le droit de choisir la voie de son développement, de même qu'une forme acceptable de système étatique. C'est là une condition essentielle à la stabilité et au développement durable et progressif dans tous les secteurs de la société. Aujourd'hui, le Turkménistan indépendant et neutre avance en toute confiance sur la voie qu'il s'est choisie. Chaque année, la croissance économique de notre pays dépasse 20 %, avec un volume de production par habitant supérieur à 8 000 dollars.

Le Turkménistan célèbre ses 15 ans d'autonomie alimentaire. Il fournit gracieusement à sa population le gaz naturel, l'électricité, l'eau et le sel, et demande un prix réduit, à vrai dire symbolique, pour le pain, les équipements collectifs et les transports publics, l'essence et ainsi de suite. Tout cela est le résultat tangible du programme à long terme de réforme économique et sociale mené dans notre pays sous la direction du chef de l'État. Au titre de ce programme, plus de 60 % du budget de l'État est affecté aux dépenses sociales.

En tant qu'État démocratique fondé sur le droit, le Turkménistan veille toujours à respecter les principes les plus élevés pour permettre à chacun d'exprimer sa volonté. À cet égard, les Turkmènes ont une grande expérience historique des traditions démocratiques, qui trouvent progressivement leur place aujourd'hui dans la vie sociale et politique du pays et sont reflétées dans le fait que les citoyens jouissent à tout instant des droits et libertés que leur garantit la constitution. En la matière, l'année 2006 a été significative pour le Turkménistan. Sur décision du plus haut organe représentatif du Gouvernement, le Conseil du peuple, notre pays a organisé des élections ouvertes, démocratiques et à candidats multiples pour désigner les administrations d'autonomie locale. À l'heure actuelle, cette pratique est étendue à d'autres niveaux de gouvernement. Nous y voyons la base de processus de démocratisation cohérents et irréversibles, marqués par une participation toujours plus large des citoyens et des organisations publiques à la gestion du pays. Au Turkménistan, ce processus avance de manière naturelle, donnant ainsi à chacun le sentiment

d'être maître de sa terre et responsable de son destin et de celui de son pays.

S'agissant du maintien de la paix et de la sécurité, la non-prolifération des armes de destruction massive est l'un des problèmes les plus sérieux de l'ordre du jour mondial actuel. Notre pays appuie totalement les efforts de la communauté mondiale dans ce domaine et participe pleinement à leur mise en œuvre, au niveau tant national qu'international. Nous prenons actuellement des mesures concrètes en ce sens.

Il convient de souligner en particulier qu'à la fin d'octobre 2005, le Conseil du peuple du Turkménistan a adopté une déclaration en faveur des initiatives des organisations internationales contre la prolifération des armes de destruction massive. En outre, le 8 septembre, le Turkménistan a signé, avec d'autres États de la région, un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

En agissant ainsi, notre pays fait la preuve concrète de son adhésion résolue aux processus de désarmement et de non-prolifération. À cet égard, nous nous déclarons prêts à mettre en œuvre l'initiative du Président du Turkménistan, qui a reçu l'appui du Secrétaire général de l'ONU, de créer un centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Toutes les conditions nécessaires et les infrastructures appropriées sont déjà disponibles dans la capitale de notre État, Achgabat.

La Présidente assume de nouveau la présidence.

Le Turkménistan a fait la preuve de son potentiel et de ses capacités existantes en coopérant activement avec l'ONU à l'organisation d'importantes instances et conférences internationales pour débattre de problèmes urgents de dimension régionale et mondiale.

Grâce au dialogue multilatéral concret, nous sommes désormais convaincus que la prévention des conflits potentiels exige de pouvoir compter sur une alerte rapide des situations qui se dessinent, une analyse élargie et l'élaboration de stratégies préventives. C'est pourquoi le Turkménistan continuera de contribuer à l'amélioration de la coopération multilatérale dans ce domaine important, en partenariat avec l'ONU et ses différents organes, tout en reconnaissant l'extrême importance de l'expérience internationale en matière de diplomatie préventive.

Le Turkménistan participe de manière déterminée et selon des principes bien établis à la lutte contre la menace terroriste. Nous considérons le terrorisme sous

toutes ses formes comme un phénomène qui doit être éliminé du cadre de la civilisation humaine. Nous sommes persuadés que pour combattre le terrorisme, nous devons aujourd'hui obtenir la coopération de tous les États, notamment pour ce qui est de questions fondamentales comme la coopération en matière de recherche et d'extradition des organisateurs et des auteurs d'actes terroristes, ainsi que de leurs complices.

Le Turkménistan appuie pleinement les efforts du Secrétaire général en vue d'élaborer une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme et il est disposé à fournir une assistance pratique à la communauté internationale dans les mesures qu'elle met en œuvre à cette fin.

L'ONU offre un reflet sans égal des changements qui se produisent actuellement dans le monde et elle a clairement démontré que les États avaient la volonté et le désir de coopérer dans un environnement stable. L'orientation stratégique des réformes et la voie choisie pour améliorer de manière qualitative les travaux de la communauté des nations sont devenues les vecteurs décisifs de ces changements.

Le Turkménistan considère la réforme de l'ONU comme une feuille de route vers un nouveau renforcement et un nouvel accroissement de son autorité. Nous sommes convaincus que l'ONU a toujours été et restera la structure internationale la plus universelle et le plus important garant de la stabilité, de la sécurité et du développement à l'échelle mondiale. Le Turkménistan continuera de coopérer toujours plus étroitement avec l'ONU de manière à lui permettre de réaliser pleinement son énorme potentiel.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur du débat général pour la présente séance. Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant du Bhoutan.

M. Penjo (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait répondre à la déclaration prononcée par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Népal, le 25 septembre 2006, sur

la question des personnes qui se trouvent dans les camps de réfugiés situés à l'est du Népal.

L'affirmation selon laquelle il y aurait un manque de volonté de la part du Bhoutan de régler le problème est totalement erronée. Le Gouvernement royal du Bhoutan est déterminé à résoudre le problème par l'intermédiaire d'un processus bilatéral avec le Gouvernement népalais, et les actions que nous avons menées à ce jour démontrent clairement cet engagement. Le processus bilatéral était d'ailleurs tout près de parvenir à une solution concernant le camp de Kudanabari, où les personnes ont été classées en quatre catégories convenues. Il est injustifiable pour le Gouvernement népalais de dire que le Bhoutan n'est pas disposé à trouver un règlement.

La communauté internationale connaît bien la situation politique difficile dans laquelle se trouve le Népal depuis de nombreuses années. Le processus bilatéral a été retardé et interrompu du fait des fréquents changements de gouvernement au Népal et des changements de position gouvernementale qui en ont résulté. Lors des dernières réunions, l'actuel Gouvernement népalais a introduit un nouvel élément, déclarant que le problème était entre le Bhoutan et les réfugiés des camps et non entre le Bhoutan et le Népal, et que le Bhoutan devrait donc parler directement à ces réfugiés. Le nouveau Gouvernement népalais a même indiqué dans la presse qu'il ne respecterait pas les accords passés intervenus entre les deux Gouvernements.

Le Gouvernement royal n'ouvrira en aucune circonstance un dialogue avec les personnes qui se trouvent dans les camps, car leurs dirigeants se sont rendus coupables de délits séditieux et criminels. Les camps ont été infiltrés par des éléments maoïstes et plusieurs partis radicaux ont été formés, avec pour objectif déclaré de mener une lutte armée pour renverser le Gouvernement royal du Bhoutan. En outre, c'est le Gouvernement népalais qui a ouvert les camps au Népal et a demandé l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en 1991, alors que seules 304 personnes prétendaient être des réfugiés du Bhoutan. Jusqu'au milieu de 1993, tous les ressortissants népalais qui prétendaient être des réfugiés du Bhoutan ont été acceptés dans les camps sans véritable contrôle. Par conséquent, le Népal a la responsabilité morale et juridique de ce problème. Le processus bilatéral est menacé par la position actuelle du Népal, qui équivaldrait à revenir sur tous les accords convenus

entre les deux Gouvernements et à annuler tous les progrès obtenus ces 13 dernières années.

Au cours de la toute dernière réunion que nous avons eue avec le Gouvernement népalais à New York, le 20 septembre 2006, la délégation bhoutanaise a indiqué à la délégation népalaise que le Gouvernement royal du Bhoutan était vivement attaché au processus bilatéral et que la seule manière d'avancer était de mettre en œuvre les accords obtenus après d'après négociations au fil des ans. Ma délégation voudrait réitérer cet engagement et demander instamment au Gouvernement népalais de faire de même.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'autoriser à exercer notre droit de réponse. Mes observations ont trait à la déclaration prononcée par le représentant de la République populaire démocratique de Corée ce matin. Premièrement, nous sommes absolument persuadés que les qualifications d'un pays donné pour devenir membre permanent du Conseil de sécurité devraient être jugées sur la contribution de ce pays aux objectifs des Nations Unies, et en particulier, au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Deuxièmement, en ce qui concerne les questions liées au passé, la position du Gouvernement japonais a été clairement exprimée en de multiples occasions, y compris dans la Déclaration de Pyongyang de 2002 entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée, dans la déclaration faite par notre ancien Premier Ministre au Sommet Asie-Afrique de Bandung, organisé en Indonésie en 2005, et dans sa déclaration du 15 août 2005 à l'occasion de la célébration du soixantième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Je me garderai de répéter ces déclarations, mais le fait est que, comme l'a exprimé le Représentant permanent du Japon dans sa déclaration prononcée il y a tout juste 20 minutes au titre du débat général, le Japon est une nation éprise de paix qui a toujours contribué aux objectifs des Nations Unies par divers moyens depuis qu'il est devenu Membre de cette Organisation, il y a 50 ans.

M. Sin Song Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Dans sa déclaration, le représentant du Japon a tenté de masquer l'ambition de son pays de répéter son agression contre la Corée en critiquant la République populaire démocratique de Corée. Tout au long de cette déclaration, ma délégation a senti que les menaces qui pèsent sur la région du Nord-Est de l'Asie viennent du

Japon. Les menaces provenant du Japon sont les suivantes.

Premièrement, il y a la déformation et l'enjolivement par le Japon d'une histoire empreinte de crimes. Le déni et la déformation des agressions et des crimes contre l'humanité perpétrés dans le passé ont pour objectif de reproduire ces fléaux. Aujourd'hui, les autorités conservatrices de l'extrême droite japonaise tentent de déplacer la société japonaise toute entière vers la droite, d'accélérer la militarisation et de légitimer son agression extérieure en modifiant la constitution. Les perpétuelles incitations à la haine et à l'affrontement à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que la terreur exercée contre les Coréens vivant au Japon et leur organisation – appelée Chongryon –, montrent que la menace d'une nouvelle agression japonaise est désormais une réalité.

La deuxième menace représentée par le Japon est la suivante : en tant qu'allié de moindre envergure et que serviteur des États-Unis, le Japon exécute la politique d'agression américaine dirigée contre l'Asie. Le Japon cherche ainsi à réaliser son objectif de commettre une agression contre la Corée en se retranchant derrière la stratégie asiatique des États-Unis. Toutes les manœuvres japonaises contre la République populaire démocratique de Corée obéissent aux instructions des États-Unis et procèdent de l'intention sournoise et fourbe du Japon de réaliser ses objectifs avec l'aide de son maître, les États-Unis.

Le peuple coréen nourrit un ressentiment très vif à l'égard du Japon, qui doit être assouvi par le sang. Au cours des 40 années et davantage d'occupation de la Corée, le Japon a astreint au service militaire et kidnappé 8,4 millions de Coréens, et forcé 200 000 femmes et jeunes filles à l'esclavage sexuel imposé par les militaires. Aujourd'hui encore, après plus d'un demi-siècle, nous ne savons pas où se trouve la majorité de ces victimes. Les autorités japonaises, qui aiment tellement parler des droits de l'homme et de la primauté du droit, ne fournissent pas de réponse sincère et cohérente quant à leur sort, et ne présentent pas d'excuses ni ne proposent d'indemnisation pour les crimes contre l'humanité qu'ils ont commis par le passé.

La République populaire démocratique de Corée fait preuve d'une grande vigilance s'agissant des menaces que représente le Japon avec son allié, les États-Unis. Pleinement consciente de sa responsabilité devant l'histoire et concernant le destin de son peuple, et de sa responsabilité d'assurer la paix et la sécurité

dans la péninsule coréenne, ainsi que dans la région de l'Asie et du Pacifique, la République populaire démocratique de Corée se prépare en toute hâte à faire résolument face à toute menace provenant du Japon.

Je voudrais conclure mon intervention en réaffirmant que le Japon est dangereux parce que, même s'il est riche matériellement, il est très pauvre moralement.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait exercer une fois encore son droit de réponse pour répondre à la déclaration qui vient d'être prononcée par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Il est regrettable que le représentant de la République populaire démocratique de Corée évoque les questions du passé. Alors que je n'avais pas l'intention de prendre la parole, ma délégation se voit obligée de répondre brièvement aux points soulevés par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

S'agissant des problèmes du passé, j'ai déclaré, dans mon intervention précédente, que le Japon avait maintes fois répété – aux niveaux institutionnels et politiques les plus élevés – que la question était réglée. Nous pensons que cela devrait être pris en compte.

Ma délégation voudrait rappeler à l'Assemblée que, dans la déclaration conjointe des pourparlers à six publiée le 19 septembre 2005 à Beijing, tant le Japon que la République populaire démocratique de Corée se sont engagés à prendre des mesures pour normaliser leurs relations, conformément à la Déclaration de Pyongyang et sur la base du règlement d'un passé regrettable et des questions préoccupantes en suspens. Compte tenu de cet engagement, le Japon est disposé à discuter du règlement du passé, ainsi que d'autres questions en suspens, dans le cadre de pourparlers bilatéraux entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée. Ma délégation souligne l'importance que les deux parties s'expriment de manière constructive et sincère dans le cadre de pourparlers bilatéraux, afin d'améliorer nos relations.

S'agissant du point soulevé dans le domaine des questions humanitaires passées, le Gouvernement japonais fait face avec sincérité au fait que de nombreuses personnes se sont trouvées dans une « situation regrettable » dans le passé, et a exprimé ses profonds remords et ses excuses sincères. Cependant, les chiffres donnés par la délégation de la République populaire démocratique de Corée sont tout à fait exagérés, et nous ne pouvons les accepter.

S'agissant du problème des questions en suspens entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée, ma délégation voudrait souligner une fois encore que la Déclaration de Pyongyang appelle à régler ces questions dans un cadre bilatéral. Cela devrait également être pris en considération.

Ma délégation voudrait également signaler que, comme notre Représentant permanent vient de le mentionner il y a 20 ou 30 minutes, pendant les 50 années

et davantage qui se sont écoulées depuis son entrée à l'ONU, le Japon a été un pays épris de paix qui a contribué à la paix et à la sécurité internationales. Le Japon s'est, de toute évidence, employé à promouvoir et renforcer la paix et la sécurité régionales dans notre partie du monde. C'est un fait dont a connaissance pratiquement chaque pays Membre de l'ONU.

La séance est levée à 19 heures.